

Profil de la pauvreté, 1995

Rapport du
Conseil national du bien-être social

Printemps 1997

Canada

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1995

Rapport du

Conseil national du bien-être social

Printemps 1997

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social
2^e étage, 1010 rue Somerset ouest
Ottawa K1A 0J9
(613) 957-2963
Télécopieur (613) 957-0680

Also available in English under the title:

Poverty Profile 1995

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997
N° de cat. H67-1/4-1995F
ISBN 0-662-81869-5

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	1
I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	4
II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES	10
Tendances de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens individuellement	10
Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules	15
III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES	22
IV. LA SITUATION EN 1995	34
Type de famille	34
Autres différences par âge, sexe et type de famille	36
Travail	39
Nombre et âge des enfants	42
Niveau de scolarité	44
Propriétaires et locataires	48
Année d'immigration	50
Région de résidence	51
V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ	53
VI. LES CANADIENNES ET CANADIENS PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU	62
Familles et personnes seules de 65 ans et plus	65
Familles et personnes seules de moins de 65 ans	68
VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS	76
Les petits salariés	76
Les enfants	79
Les femmes	88
Les personnes âgées	91
CONCLUSION	93
RENOIS	95
ANNEXE A: SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR 1996 ET 1997.....	96
ANNEXE B: STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1995.....	97

RÉSUMÉ

Les statistiques sur la pauvreté pour 1995 se sont révélées alarmantes. L'intensification de la pauvreté chez les familles a fait grimper le taux global de pauvreté à 17,4 p. 100, et le nombre de Canadiennes et Canadiens vivant dans la pauvreté, à près de 5,1 millions, niveau record des 16 dernières années. Le nombre de ces personnes a été plus élevé en 1995 que pendant la période la plus sombre des deux dernières récessions.

Les taux de pauvreté des familles dirigées par des personnes de moins de 65 ans étaient particulièrement troublants. En 1995, en ce qui concerne les familles non composées de personnes âgées, le taux de pauvreté a atteint 15,5 p. 100. Par ailleurs, chez les couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, le taux a augmenté pour se situer à 12,6 p. 100 et, chez les couples sans enfant de moins de 18 ans, il a atteint 10,4 p. 100. Parallèlement, le taux de l'autre principal groupe de familles non composées de personnes âgées, c'est-à-dire le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, le taux a baissé d'un dixième de point de pourcentage, mais il est demeuré à un taux inacceptable de 57,2 p. 100.

Les taux de pauvreté à la hausse chez les familles ont entraîné une hausse correspondante de la pauvreté chez les enfants. En effet, en 1995, le taux de pauvreté chez les enfants a atteint 20,5 p. 100, et le nombre d'enfants pauvres s'est situé à plus de 1,4 million, ce qui représente le point le plus élevé jamais atteint au cours des 16 dernières années.

Au moment de publier les dernières données, Statistique Canada a souligné que les revenus des Canadiennes et des Canadiens en général étaient demeurés stagnants en 1995 en raison du peu de croissance du secteur de l'emploi et d'un recul des revenus hebdomadaires moyens après inflation. Le Bureau a aussi signalé que les transferts de fonds à l'intention des Canadiennes et Canadiens étaient moins élevés en 1995 à la suite des mesures de réduction du déficit imposées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.¹

L'un des rares changements encourageants révélés par les statistiques sur la pauvreté en 1995 concerne le déclin constant de la pauvreté chez les personnes âgées. En effet, le taux de pauvreté chez l'ensemble des Canadiennes et Canadiens âgés de 65 ans et plus a chuté au niveau le plus bas jamais enregistré, soit 16,9 p. 100, et le nombre des personnes âgées pauvres s'est chiffré à 572 000.

Le Profil de la pauvreté, 1995 est le plus récent d'une série de rapports annuels publiés par le Conseil national du bien-être social, qui se fondent sur des renseignements factuels recueillis par Statistique Canada. Il comprend de nombreuses statistiques pour l'année 1995 ainsi que des tendances depuis 1980.

Comme par les années passées, les familles monoparentales dirigées par la mère et les personnes seules ou vivant à l'extérieur de leur famille faisaient partie des groupes de Canadiennes et Canadiens qui couraient le plus de risques d'être pauvres.

Les mères seules ont affiché des taux de pauvreté de beaucoup supérieurs à celui des familles biparentales. En 1995, le taux de pauvreté des mères seules de moins de 65 ans, avec des enfants de moins de 18 ans, était de 57,2 p. 100. Pour celles qui avaient moins de 25 ans, il était de 83 p. 100, et pour celles qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, il se chiffrait à 82,4 p. 100. Enfin, pour les mères seules ayant des enfants de moins de sept ans, le taux de pauvreté pouvait grimper jusqu'à 82,8 p. 100.

En 1995, chez les femmes et les hommes seuls de 65 ans et plus, le taux de pauvreté a atteint son point le plus bas, mais il est resté quand même de beaucoup supérieur au taux de 7,5 p. 100 applicable aux couples de personnes âgées. Il était de 43,4 p. 100 pour les femmes seules et âgées, comparativement à 21,3 p. 100 pour les hommes dans la même situation.

Avec un taux de pauvreté de 64,1 p. 100 en 1995, les personnes seules de moins de 25 ans se sont trouvées dans une situation encore plus alarmante.

Un examen des sommes d'argent sur lesquelles les pauvres devaient compter pour vivre, donne un tableau tout aussi déprimant. Un total de 226 000 familles et de 392 000 personnes seules ont dû, en 1995, vivre avec des revenus qui n'arrivaient même pas à la moitié du seuil de pauvreté.

En dépit de ces sombres réalités, il n'est pas utopique de penser à gagner la guerre contre la pauvreté. Statistique Canada estime qu'il en aurait coûté 16,3 milliards de dollars en 1995 pour faire sortir tous les pauvres de leur condition. La somme est énorme, mais certainement pas exagérée dans un pays où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont dépensé

quelque 339 milliards de dollars en 1995 et où la valeur de tous les biens et services produits ont dépassé les 776 milliards de dollars.

De meilleures possibilités d'emploi, de meilleurs programmes de soutien du revenu et de meilleurs programmes de pensions aideraient à fermer l'écart de pauvreté.

Le Profil de la pauvreté, 1995 est une analyse des faits plutôt qu'un plan cadre d'élimination de la pauvreté; il ne contient pas non plus de recommandations particulières pour lutter contre ce fléau. Au cours des années, le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux autres rapports remplis de propositions en ce domaine, notamment Plans pour la réforme de la sécurité sociale, Comment combattre la pauvreté chez les enfants, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Le bien-être social au Canada : un filet de sécurité troué, et Améliorer le Régime de pensions du Canada.

Finalement, précisons que les données sur la pauvreté rassemblées par Statistique Canada fournissent un aperçu pour une année seulement. Elles n'indiquent pas si le nombre de personnes qui étaient pauvres en 1995 l'étaient aussi avant, ni combien de temps elles resteraient vraisemblablement dans cette pénible situation. Il existe relativement peu de renseignements fiables indiquant combien de temps des personnes vivent dans la pauvreté au Canada, mais une étude effectuée en 1992 par le Conseil économique du Canada a estimé qu'au moins un Canadien sur trois est pauvre à un moment donné de sa vie active.²

En dépit de ces limites, le Conseil national du bien-être social pense que le Profil de la pauvreté, 1995 jettera un peu de lumière sur un sujet qui est beaucoup discuté mais peu compris. Les mythes et les stéréotypes entourant la pauvreté et les pauvres sont profondément ancrés dans notre société. Nous espérons que ce rapport aidera à faire disparaître ces fausses conceptions et permettra de faire mieux comprendre la situation des millions de personnes qui n'ont pas leur part de l'abondante richesse dont le Canada regorge.

I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1996, sur un échantillon de 32 785 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1995.

Statistique Canada a publié les résultats dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1995. Le Bureau a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, le Bureau a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. 100 cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiennes et Canadiens ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus du leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à

35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1995 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1995 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1996 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1997 figurent à l'annexe A.

SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1995					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 819	13 895	13 574	12 374	10 769
2	21 442	18 835	18 399	16 771	14 600
3	27 256	23 941	23 387	21 318	18 556
4	31 383	27 561	26 927	24 547	21 364
5	34 287	30 114	29 419	26 818	23 343
6	37 219	32 686	31 932	29 109	25 337
7 et plus	40 029	35 159	34 347	31 311	27 252

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et le Bureau a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans

le présent rapport se fondant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1992».³

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

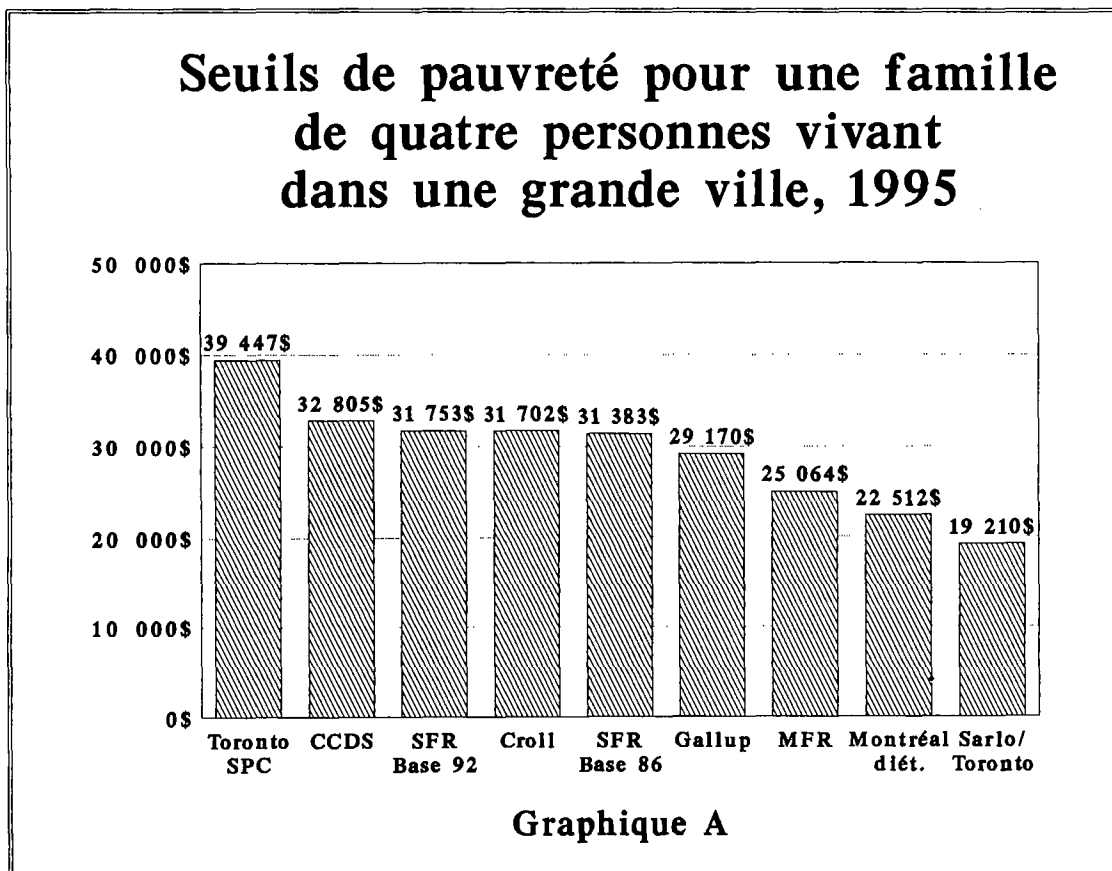
Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Le graphique A montre les seuils de faible revenu (SFR) ayant pour base 1986 et 1992; ils ont été établis par Statistique Canada, de même que sept autres seuils de pauvreté qui figurent parfois dans des rapports publiés.⁴ La plupart des seuils se classent dans un spectre intermédiaire allant de 29 170 \$ à 32 805 \$ pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville en 1995. Un seuil est beaucoup plus élevé que les autres et trois sont beaucoup plus bas.

«Toronto SPC», qui identifie la première barre du graphique A, fait référence aux guides budgétaires publiés par le Metropolitan Toronto Social Planning Council, documents mis à jour selon les données de 1995. «CCDS» fait référence aux lignes directrices sur les revenus, publiées par le Conseil canadien de développement social, fondées sur la moitié du revenu familial moyen. Ce seuil ne varie pas d'une région du pays à une autre. La barre intitulée «Croll» découle d'un calcul effectué en suivant la méthodologie proposée pour la première fois en 1971 par un comité spécial du Sénat sur la pauvreté présidé par le sénateur David Croll. La barre «Gallup» est une mise à jour des réponses à un sondage d'opinion publique où l'on demandait : «Quel revenu minimal hebdomadaire faut-il pour une famille de quatre personnes

constituée de deux adultes et de deux enfants?» «MFR» signifie «mesure de faible revenu». Cette mesure établie par Statistique Canada est une mesure de rechange basée sur une demie de la médiane du revenu de l'unité familiale et qui ne tient pas compte des variations géographiques. «Montréal diét.» fait référence au revenu nécessaire pour avoir un niveau minimum adéquat de vie; ce revenu est calculé par le Dispensaire diététique de Montréal. Ce groupe a aussi élaboré des lignes directrices sur les besoins essentiels qui visent strictement l'aide à court terme et sont un peu plus basses. «Sarlo/Toronto» correspond au seuil de pauvreté pour Toronto, calculé en 1992 par le professeur Christopher A. Sarlo, et mis à jour par le Conseil national du bien-être social. Le professeur Sarlo a aussi établi des «seuils de confort social» qui sont deux fois plus élevés que ses seuils de pauvreté.



Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes

qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1995, il y avait 323 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 565 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1995 est de 323 000 divisé par 565 000, soit 57,2 p. 100.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent gagné par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, la Prestation fiscale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu», et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

Statistique Canada a révisé ses données sur le faible revenu pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu. Les révisions incluent la modification des estimations démographiques en fonction de la base de données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations pour corriger l'insuffisance de la couverture, et la prise en compte, dans les enquêtes effectuées par le Bureau, des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada.

Le Conseil national du bien-être social a décidé de continuer à utiliser les données qui ont été publiées les années précédentes. Les révisions ont peu d'incidence sur les taux de pauvreté, mais elles tendent à augmenter légèrement le nombre de pauvres.

II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

Le Conseil national du bien-être social prévoyait une légère baisse du taux global de pauvreté entre 1994 et 1995. L'économie canadienne avait continué de croître de façon modeste à mesure que la récession de 1990-1991 devenait chose du passé. En outre, le chômage était demeuré relativement élevé, mais avait connu un faible déclin d'une année à l'autre. Enfin, les plus draconiennes des réductions des paiements de transfert fédéraux aux provinces et territoires ne devaient entrer en vigueur que quelques années plus tard.

Tout compte fait, il semblait raisonnable de s'attendre à ce que l'année 1995 soit meilleure que 1994.

Les statistiques réelles sur la pauvreté pour 1995 ont produit un effet de choc. Pour l'ensemble de la population, le taux de pauvreté a grimpé à 17,4 p. 100. Par ailleurs, dans le cas des enfants, il a progressé jusqu'à 20,5 p. 100, et chez les adultes de 18 à 65 ans, jusqu'à 16,2 p. 100. Le seul groupe principal allant à l'encontre de la tendance était celui des personnes âgées, car le taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus a fléchi et atteint le niveau le plus bas jamais enregistré (16,9 p. 100).

Le présent chapitre donne les grandes tendances nationales de 1980 à 1995 en se servant de deux types de mesures. La première consiste à considérer les Canadiennes et Canadiens individuellement; la seconde les classe en deux catégories, soit les membres d'une famille et les personnes vivant seules.

Tendances de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens, individuellement

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté au niveau personnel (tableau 2). En 1980, on dénombrait un peu plus de 3,6 millions de personnes vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Le nombre de pauvres ainsi que le taux de pauvreté ont augmenté après la récession de 1981-1982. Ils ont accusé un léger recul jusqu'en 1989 et ils ont amorcé une nouvelle

ascension avec la récession de 1990-1991. Au lieu de s'améliorer à la fin de la récession, ils ont plutôt continué sur leur lancée.

<u>TABLEAU 2</u>		
<u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS</u>		
	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	15,3 %
1981	3 643 000	15,3 %
1982	3 951 000	16,4 %
1983	4 406 000	18,2 %
1984	4 397 000	18,1 %
1985	4 170 000	17,0 %
1986	3 976 000	16,0 %
1987	3 912 000	15,6 %
1988	3 744 000	14,8 %
1989	3 487 000	13,6 %
1990	3 821 000	14,6 %
1991	4 227 000	16,0 %
1992	4 320 000	16,1 %
1993	4 775 000	17,4 %
1994	4 795 000	16,6 %
1995	5 070 000	17,4 %

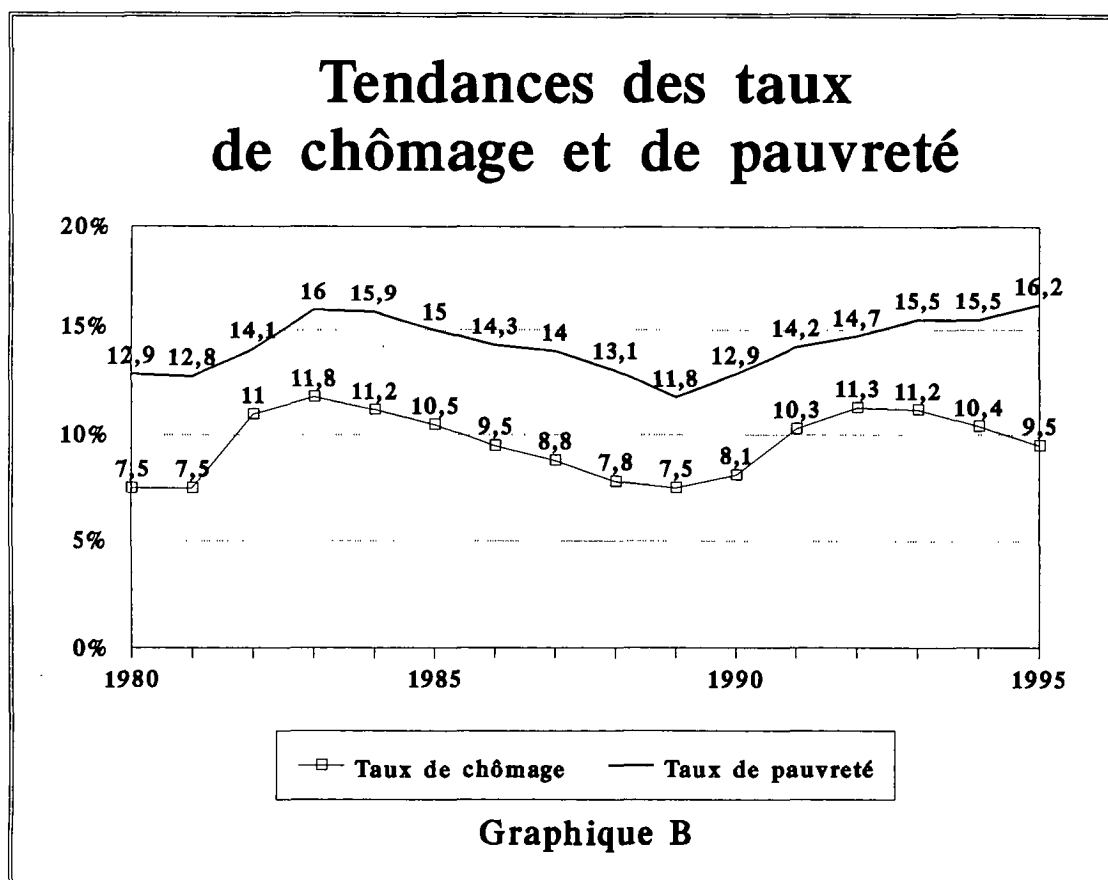
En 1995, le nombre de pauvres se situait à près de 5,1 millions de personnes, et le taux de pauvreté, à 17,4 p. 100. Ces deux chiffres étaient tous deux bien supérieurs à ceux des années précédant immédiatement la dernière récession. Pour dire les choses comme elles sont, les effets de la modeste croissance économique des dernières années ne sont tout simplement pas parvenus jusqu'au rang des pauvres.

TABLEAU 3		
<u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS</u>		
	Nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	984 000	14,9 %
1981	998 000	15,2 %
1982	1 155 000	17,8 %
1983	1 221 000	19,0 %
1984	1 253 000	19,6 %
1985	1 165 000	18,3 %
1986	1 086 000	17,0 %
1987	1 057 000	16,6 %
1988	987 000	15,4 %
1989	934 000	14,5 %
1990	1 105 000	16,9 %
1991	1 210 000	18,3 %
1992	1 218 000	18,2 %
1993	1 415 000	20,8 %
1994	1 334 000	19,1 %
1995	1 441 000	20,5 %

Des tendances semblables ressortaient des statistiques sur la pauvreté chez les enfants présentées au tableau 3. Les taux de pauvreté chez les enfants et le nombre des enfants pauvres ont atteint un sommet en 1984 à la suite de la récession de 1980-1981 et ont décliné pendant le reste de la décennie. Après la récession de 1990-1991, la tendance a semblé fortement orientée à la hausse. En 1995, le nombre des enfants pauvres avait atteint le point le plus élevé des 16 dernières années (plus de 1,4 million); le taux de pauvreté chez les enfants était de 20,5 p. 100, soit le deuxième plus élevé en 16 ans.

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois. Il n'est donc pas étonnant de constater que les taux de pauvreté parmi les adultes de moins de 65 ans suivent le taux de chômage dans son évolution.



Le graphique B présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans et plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. En 1995, le taux de chômage était de 9,5 p. 100 et le taux de pauvreté dans le groupe des 18 à 65 ans, de 16,2 p. 100. Depuis 1980, le taux de pauvreté parmi la population ayant entre 18 et 65 ans se situe normalement entre trois et cinq points de pourcentage au-dessus du taux de chômage. En 1995, l'écart représentait 6,7 points de pourcentage, et constituait le point culminant des 16 dernières années.

Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans et plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

Les pensions se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années et cela transparaît dans les taux de pauvreté et dans le nombre de pauvres parmi les personnes âgées, qui ne cessent de baisser, à un rythme plus ou moins régulier, depuis la première publication de statistiques sur la pauvreté au Canada, en 1969.

Le tableau 4 fait état de cette baisse à long terme du taux de pauvreté. On a assisté à l'occasion à des augmentations de la pauvreté, pour une année par rapport à une autre, mais la tendance générale a été à la baisse. Le nombre de personnes âgées pauvres est passé de 731 000 en 1980 à 572 000 en 1995, et le taux de pauvreté a décliné, pour passer de 33,6 p. 100 en 1980 à 16,9 p. 100 en 1995, ce qui constitue un record à la baisse.

<u>TABLEAU 4</u>		
<u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES</u>		
	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	731 000	33,6 %
1981	733 000	33,0 %
1982	648 000	28,5 %
1983	719 000	30,9 %
1984	669 000	27,9 %
1985	669 000	27,0 %
1986	637 000	24,9 %
1987	627 000	23,8 %
1988	634 000	23,4 %
1989	599 000	21,4 %
1990	554 000	19,3 %
1991	590 000	20,0 %
1992	564 000	18,6 %
1993	636 000	20,5 %
1994	567 000	17,2 %
1995	572 000	16,9 %

Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5.

TABLEAU 5
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres vivant seuls	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %
1993	1 116 000	14,8 %	1 306 000	37,1 %
1994	1 108 000	13,7 %	1 421 000	37,0 %
1995	1 187 000	14,4 %	1 399 000	36,1 %

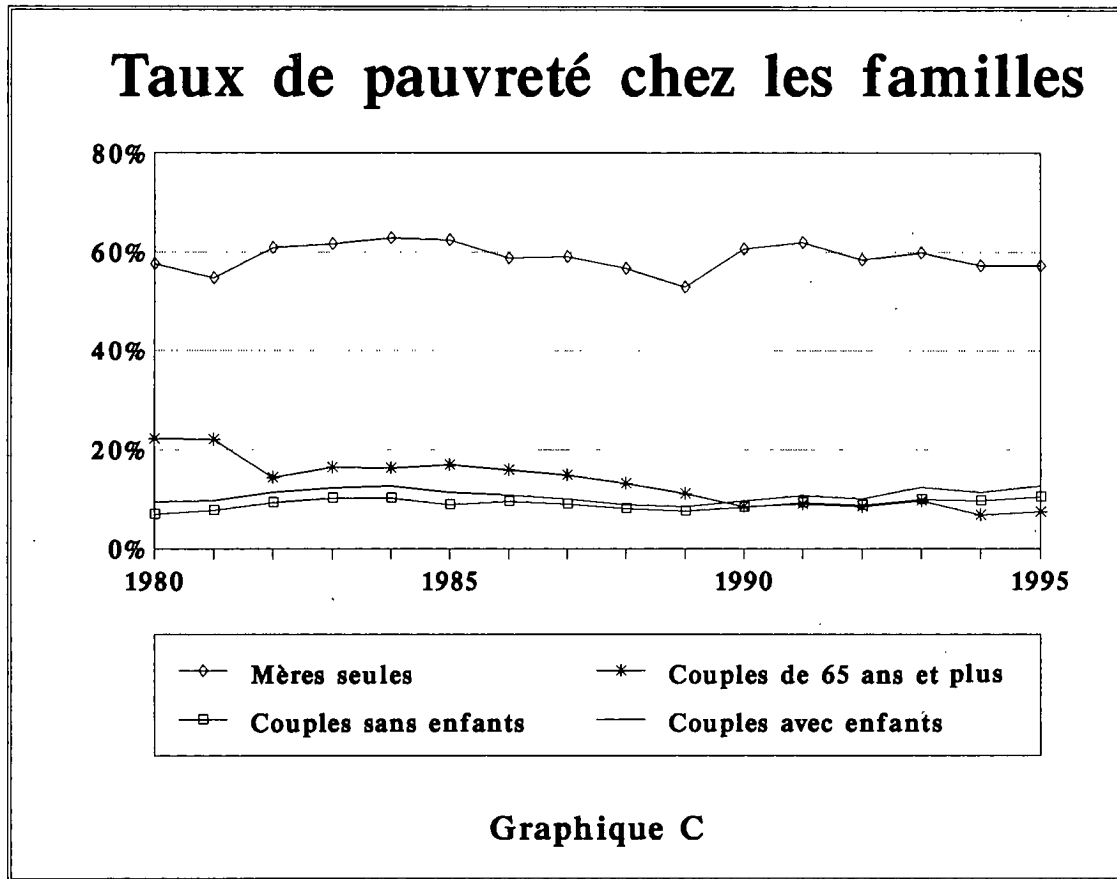
On remarque que les taux de pauvreté pour les personnes seules sont, grosso modo, trois fois plus élevés que ceux correspondant aux familles. En 1995, le taux de pauvreté associé aux personnes seules était cependant de 36,1 p. 100 tandis que celui correspondant aux familles se situait à 14,4 p. 100, ce qui représentait un ratio de 2½ à 1.

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de Sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux. Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus; couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; couples mariés de moins de 65 ans, sans enfants de moins de 18 ans; et mères seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1995, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 83 p. 100 des familles pauvres. Entraient dans les 17 p. 100 restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et soeurs vivant sous le même toit.

Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans; les hommes seuls âgés de 65 ans et plus; les femmes seules de moins de 65 ans; et les femmes seules âgées de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension devient évidente lorsque l'on examine les statistiques de la pauvreté des quatre sous-catégories familiales présentées au graphique C. Indépendamment de l'âge des conjoints ou qu'il reste ou pas des enfants dans le foyer, les taux de pauvreté sont tous faibles pour les couples mariés. Dans le cas des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, ils sont incroyablement élevés.



Comme le montre le tableau 6 avec plus de détails, le taux le plus élevé pour les mères seules a été atteint en 1984 (62,8 p. 100), et le taux le plus faible en 1989 (52,9 p. 100). Comparativement, pour les pères seuls, le taux le plus élevé a été atteint en 1993 (34 p. 100) et le taux le plus faible en 1987 (18 p. 100).

Par ailleurs, en ce qui concerne les couples dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus, le taux de pauvreté a chuté considérablement et est passé de 22,2 p. 100 en 1980 au niveau sans précédent de 6,8 p. 100 en 1994. Le taux de 1995 était de 7,5 p. 100.

Pour ce qui est des couples dont le chef de famille est âgé de moins de 65 ans, ils ont connu, sur le plan des taux de pauvreté, des hauts et des bas correspondant aux fluctuations de l'économie jusqu'au début des années 1990. Depuis, la tendance s'est maintenue à la hausse.

TABLEAU 6
TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES, 1980-1995

	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Couples de 65 ans et plus	Couples de moins de 65 ans sans enfants	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
1980	57,7 %	22,2 %	6,9 %	9,4 %
1981	54,8 %	22,1 %	7,7 %	9,7 %
1982	60,9 %	14,4 %	9,2 %	11,3 %
1983	61,7 %	16,4 %	10,2 %	12,3 %
1984	62,8 %	16,3 %	10,2 %	12,6 %
1985	62,5 %	16,9 %	8,9 %	11,3 %
1986	58,8 %	15,9 %	9,5 %	10,8 %
1987	59,0 %	14,9 %	9,0 %	10,1 %
1988	56,7 %	13,2 %	8,1 %	8,9 %
1989	52,9 %	11,1 %	7,6 %	8,5 %
1990	60,6 %	8,5 %	8,3 %	9,6 %
1991	61,9 %	9,0 %	9,3 %	10,7 %
1992	58,4 %	8,5 %	8,8 %	10,1 %
1993	59,8 %	9,7 %	9,9 %	12,4 %
1994	57,3 %	6,8 %	9,7 %	11,3 %
1995	57,2 %	7,5 %	10,4 %	12,6 %

Pendant toute la période allant de 1980 à 1995 inclusivement, le taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans est constamment demeuré supérieur à celui des couples sans enfants.

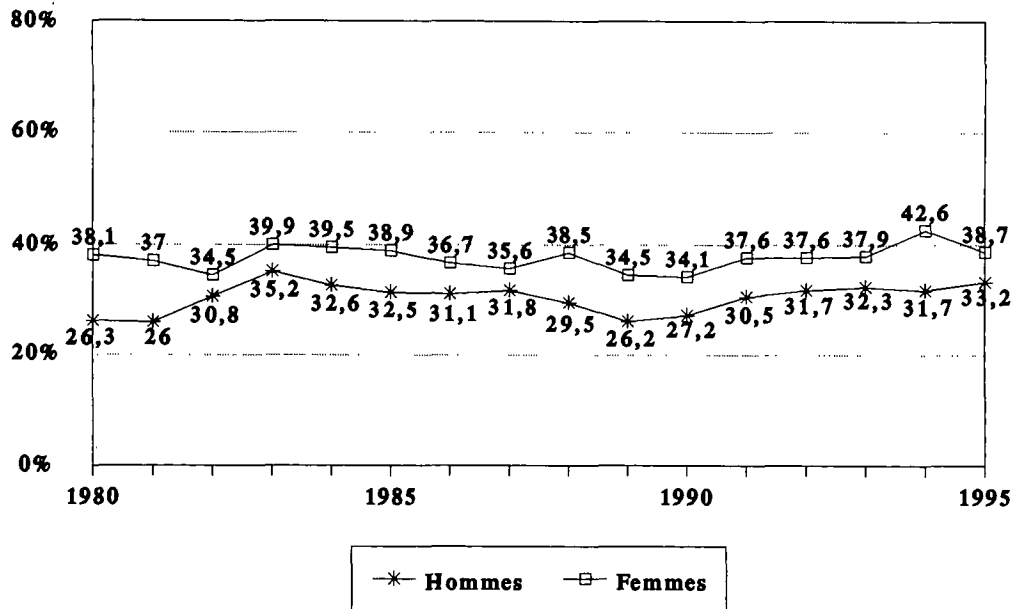
Dans le cas des personnes seules, les taux de pauvreté ont beaucoup varié au fil des ans entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. Dans toutes, ils sont sensiblement supérieurs à ceux des couples mariés, même s'ils restent très éloignés de ceux des familles monoparentales dirigées par la mère.

Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent au graphique D. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

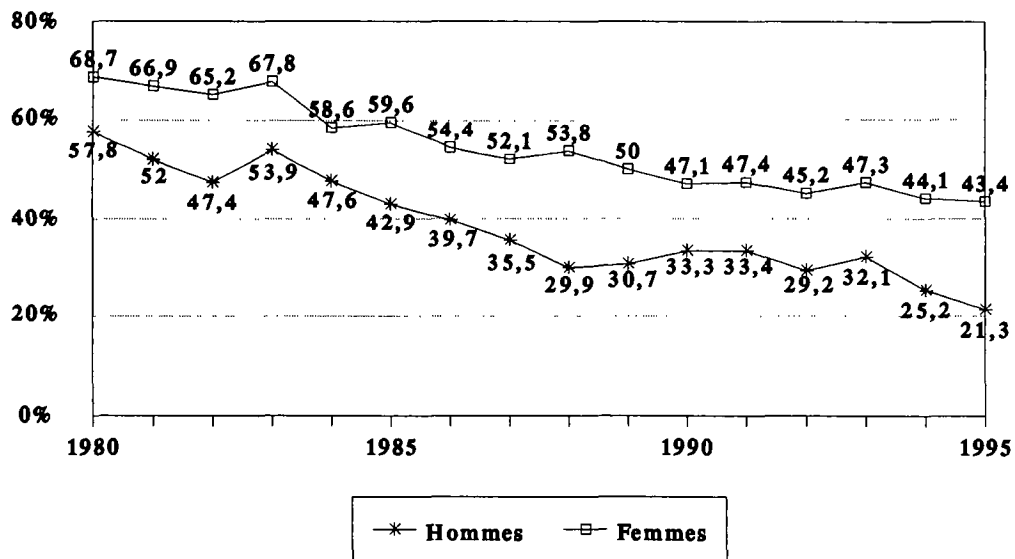
Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté a été de 38,1 p. 100 en 1980 et de 38,7 p. 100 en 1995. Pour les hommes, ces chiffres étaient de 26,3 p. 100 en 1980 et 33,2 p. 100 en 1995. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 11,8 points, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 points.

Dans le cas des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. 100 en 1980 au chiffre record de 43,4 p. 100 en 1995. Du côté des hommes, il a baissé de 57,8 p. 100 en 1980 au chiffre record de 21,3 p. 100 en 1995. L'écart entre les hommes et les femmes a été le plus faible en 1980 avec 10,9 points, et le plus important en 1988, avec 23,9 points.

Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique D

III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 7 sont présentées les statistiques provinciales de 1995 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

TABLEAU 7						
PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1995						
	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	32 000	19,2%	16 000	42,3%	116 000	20,6%
Île-du-Prince-Édouard	4 000	9,3%	5 000	36,0%	16 000	12,0%
Nouvelle-Écosse	42 000	15,5%	41 000	40,8%	164 000	17,8%
Nouveau-Brunswick	35 000	15,7%	25 000	31,6%	128 000	17,2%
Québec	347 000	16,8%	475 000	44,5%	1 492 000	20,6%
Ontario	398 000	12,8%	441 000	32,7%	1 698 000	15,3%
Manitoba	43 000	13,9%	50 000	38,7%	191 000	17,6%
Saskatchewan	37 000	13,4%	36 000	28,9%	158 000	16,3%
Alberta	112 000	14,8%	115 000	30,8%	472 000	17,4%
Colombie-Britannique	138 000	13,2%	194 000	32,7%	634 000	16,9%
Canada	1 187 000	14,4%	1 399 000	36,1%	5 070 000	17,4%

Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 9,3 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 19,2 p. 100 à Terre-Neuve. L'écart est encore plus grand côté personnes seules puisque l'on a de 28,9 p. 100 en Saskatchewan, à 44,5 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 12 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20,6 p. 100 à Terre-Neuve et au Québec.

Entre 1994 et 1995, les taux de pauvreté chez les familles étaient à la hausse dans toutes les provinces, sauf au Québec et en Saskatchewan. En effet, au Québec, ce taux est demeuré le même (16,8 p. 100) et, en Saskatchewan, il est passé de 13,5 p. 100 à 13,4 p. 100.

En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté ont augmenté entre 1994 et 1995 à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Ontario tandis qu'ils ont baissé dans toutes les autres provinces.

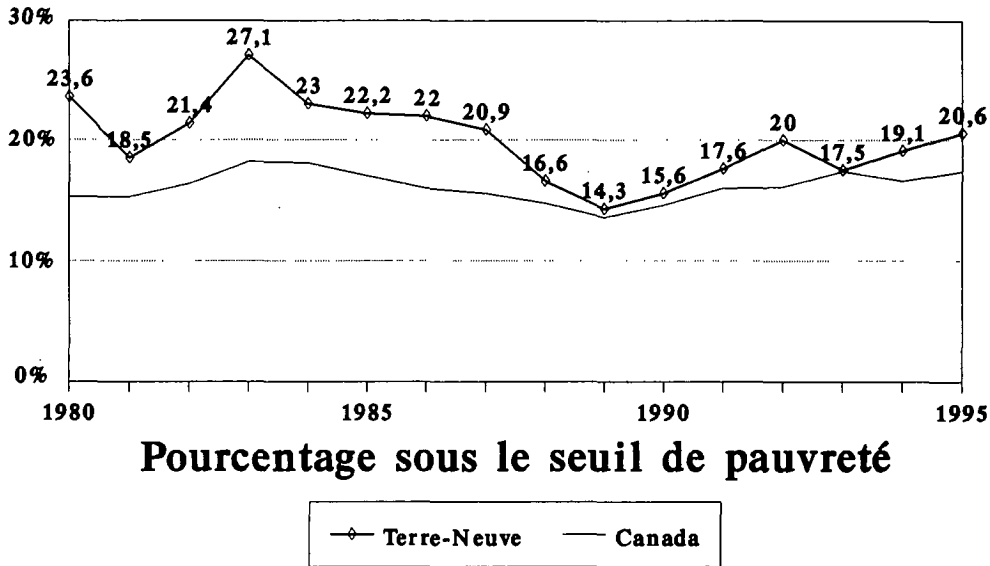
Pour l'ensemble de la population, les taux de pauvreté ont monté entre 1994 et 1995 dans toutes les provinces, sauf trois. Il s'agit du Manitoba, où le taux, qui était de 18,4 p. 100, a été réduit à 17,6 p. 100, de la Saskatchewan, où il est passé de 17 à 16,3 p. 100, et de la Colombie-Britannique, où il est demeuré le même (16,9 p. 100).

Les dix pages qui suivent illustrent au moyen de graphiques détaillés les tendances de la pauvreté dans les provinces. La moitié supérieure des graphiques décrit les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1995. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Pour des fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne afin d'éviter toute confusion lorsque les lignes se rapprochent. La moitié inférieure expose les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1995. Les lignes qui ne comportent ni losanges ni pourcentages représentent les tendances nationales.

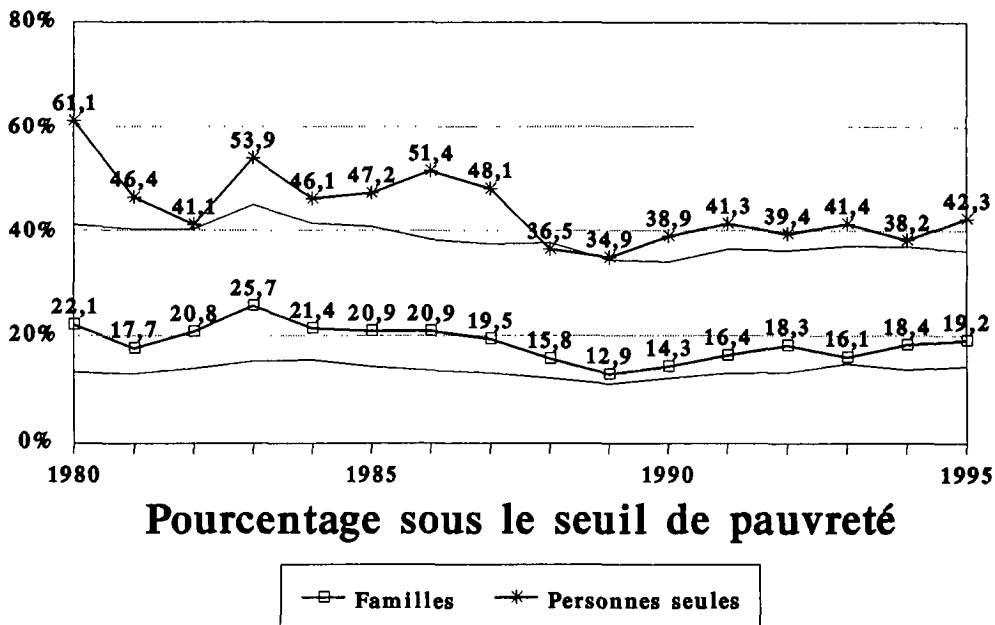
Ce sont les deux provinces les plus peuplées qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles au Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. Ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était beaucoup moindre ailleurs.

Terre-Neuve

Tendances des taux - personnes



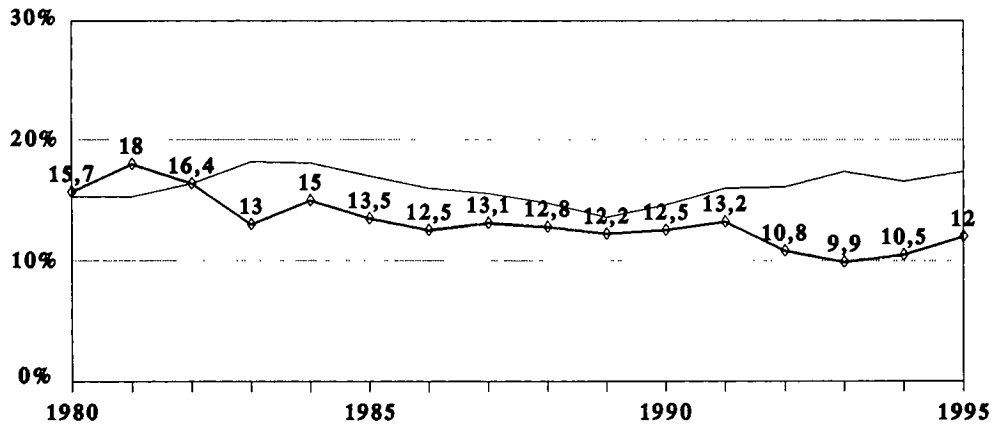
Familles et personnes seules



Graphique E

Île-du-Prince-Édouard

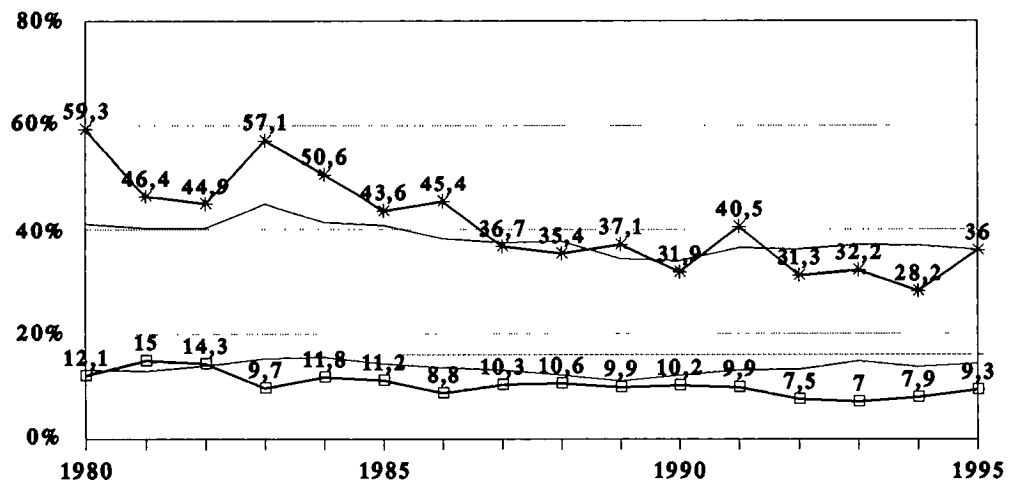
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—◇— Île-du-Prince-Édouard — Canada

Familles et personnes seules



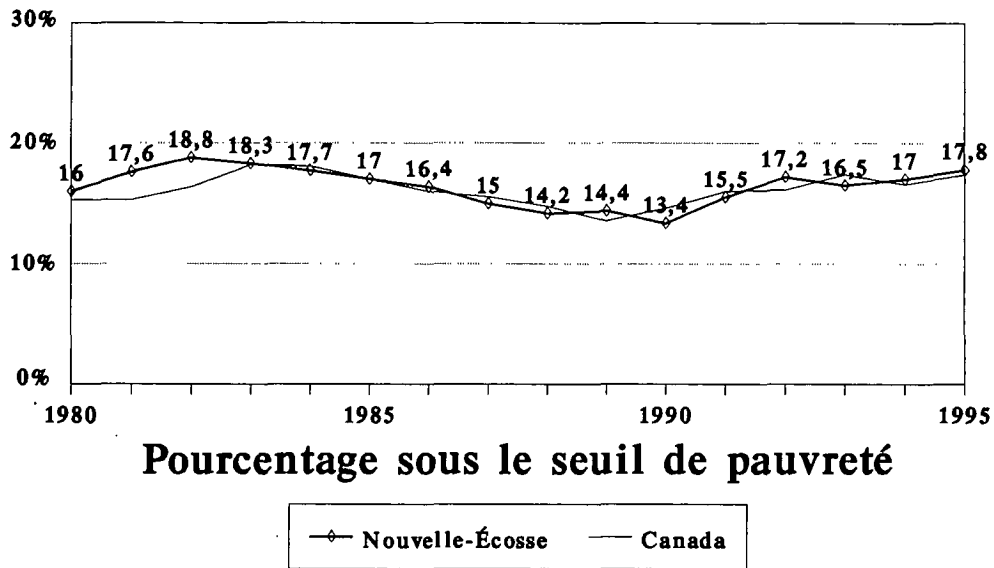
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□— Familles —*— Personnes seules

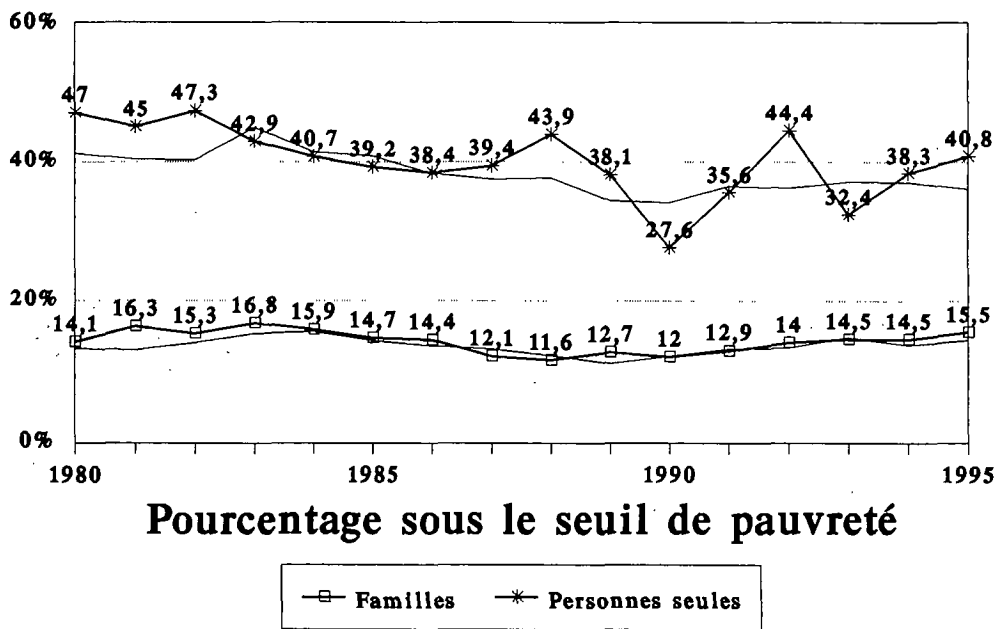
Graphique F

Nouvelle-Écosse

Tendances des taux - personnes



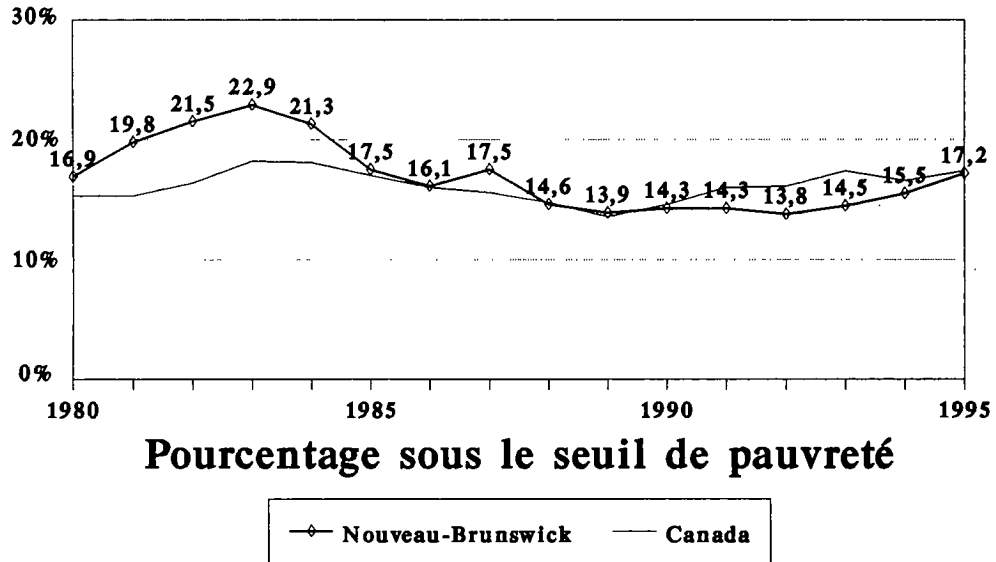
Familles et personnes seules



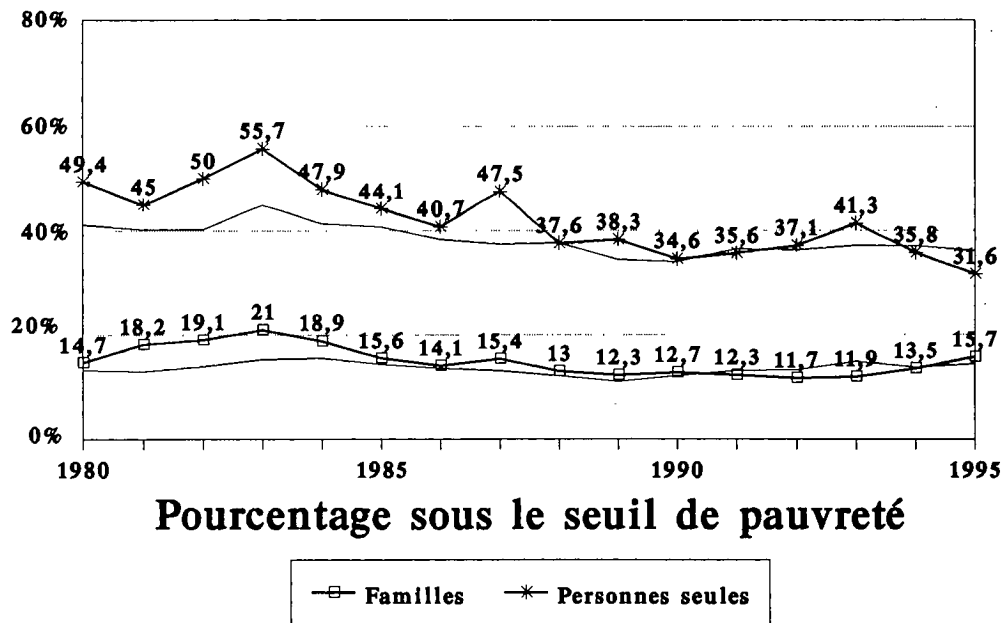
Graphique G

Nouveau-Brunswick

Tendances des taux - personnes



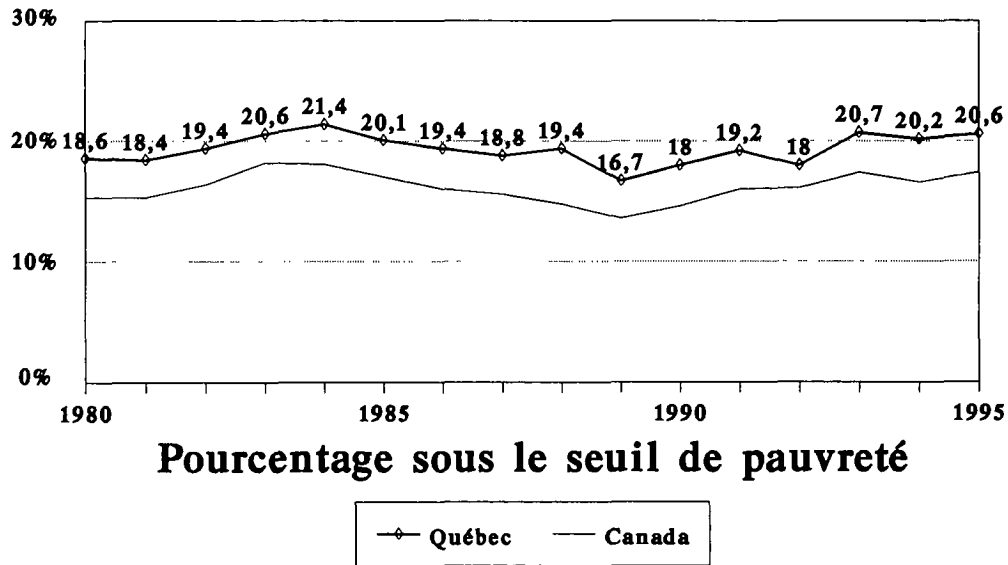
Familles et personnes seules



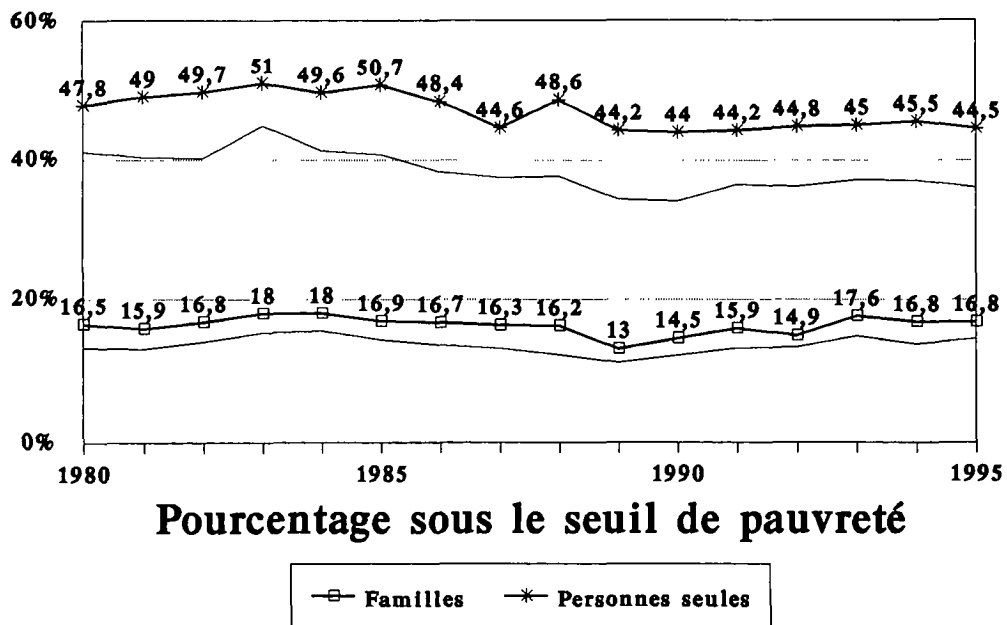
Graphique H

Québec

Tendances des taux - personnes



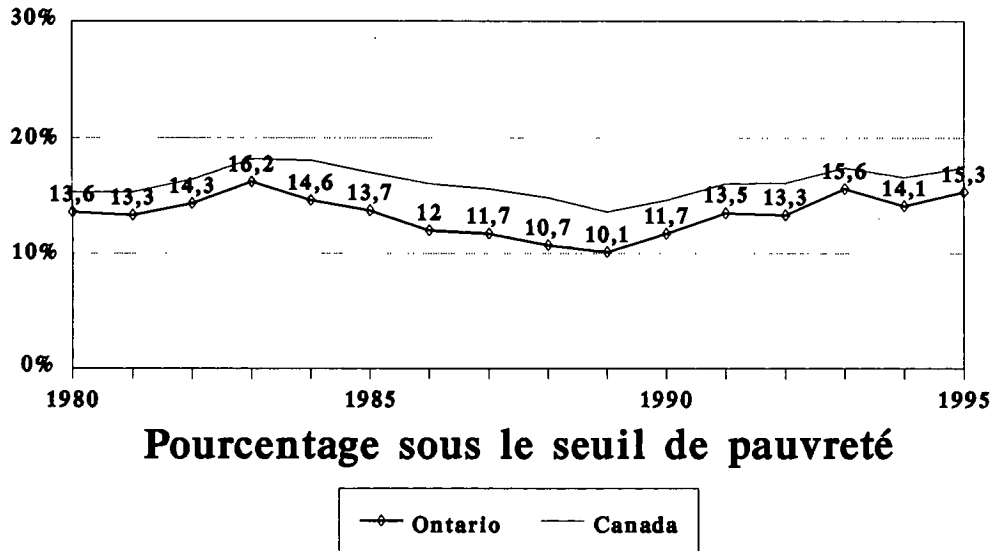
Familles et personnes seules



Graphique I

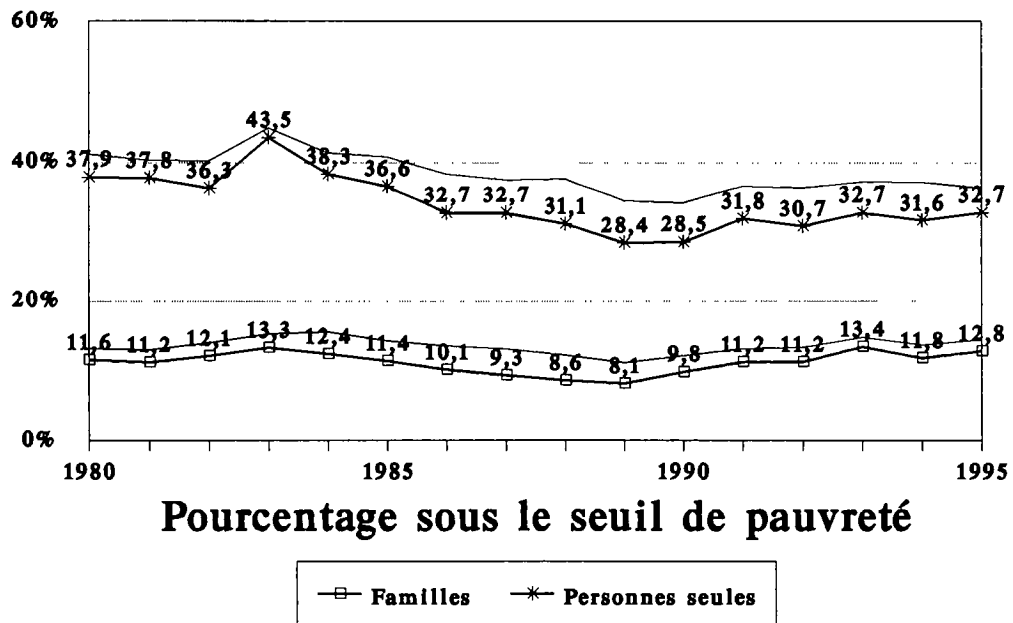
Ontario

Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

Familles et personnes seules

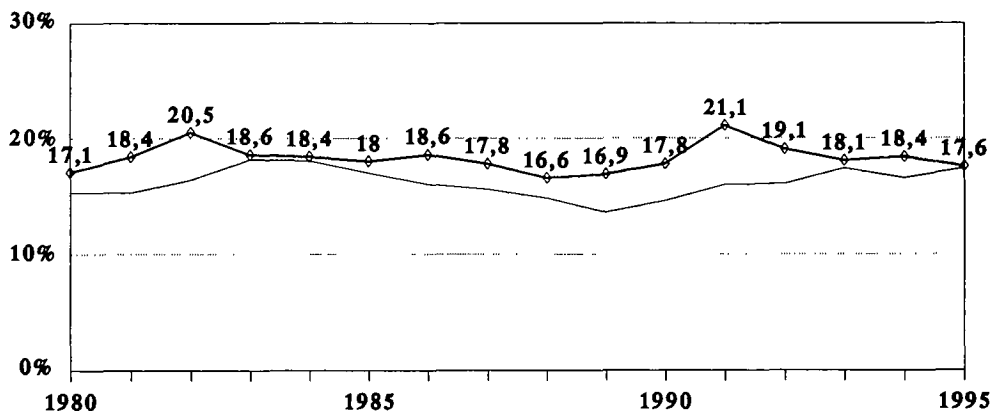


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

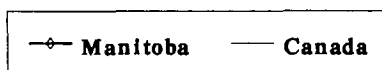
Graphique J

Manitoba

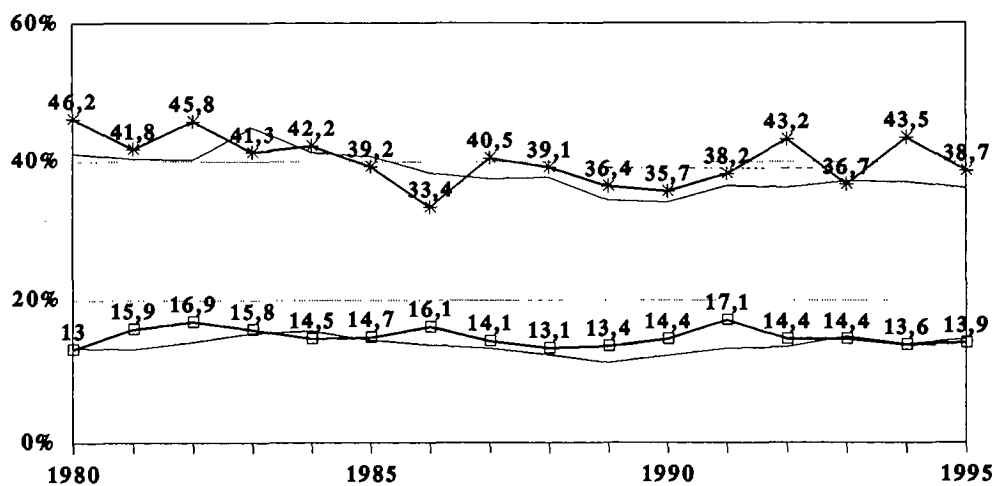
Tendances des taux - personnes



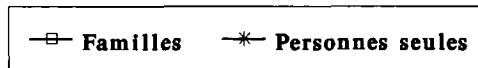
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



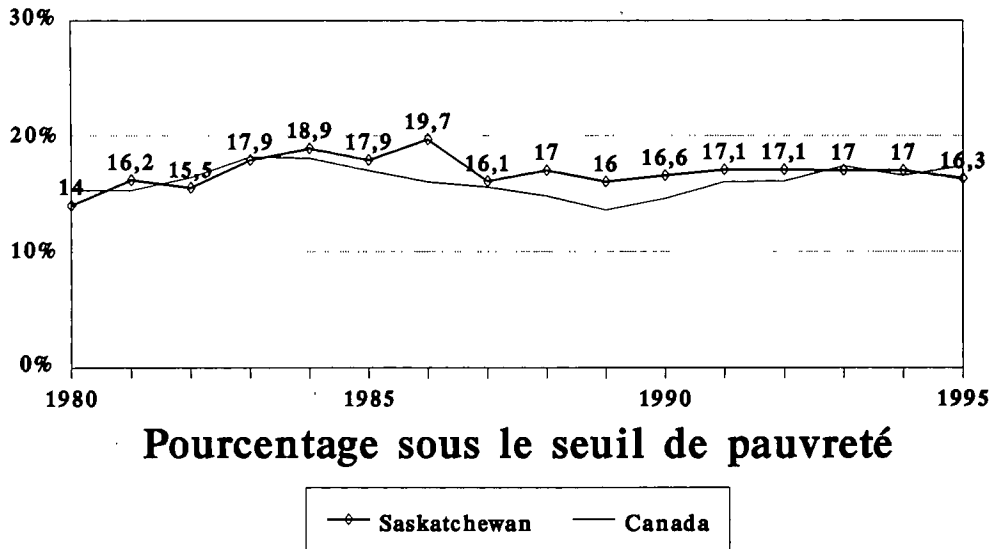
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



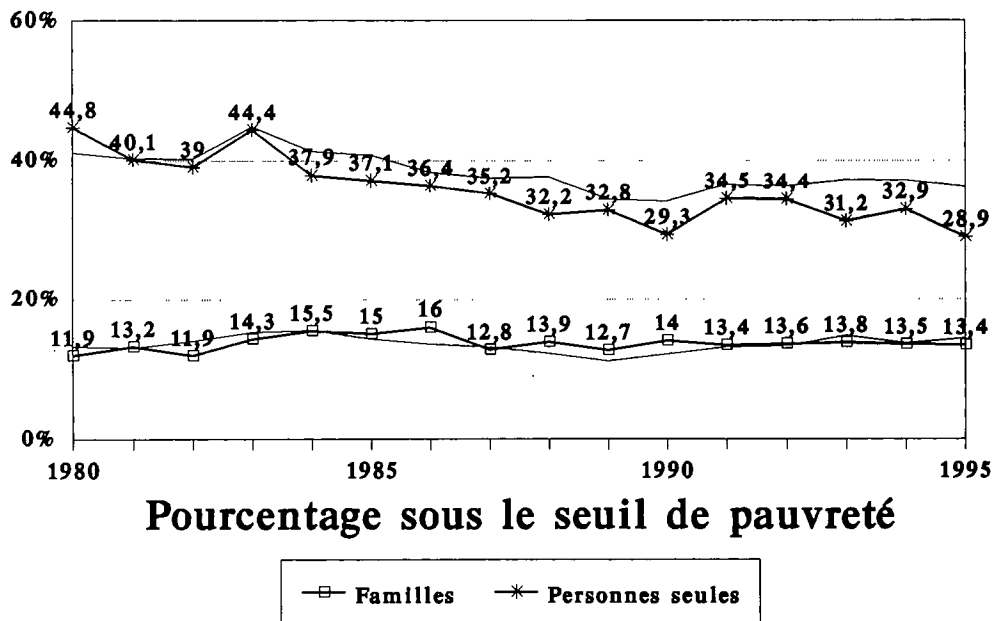
Graphique K

Saskatchewan

Tendances des taux - personnes



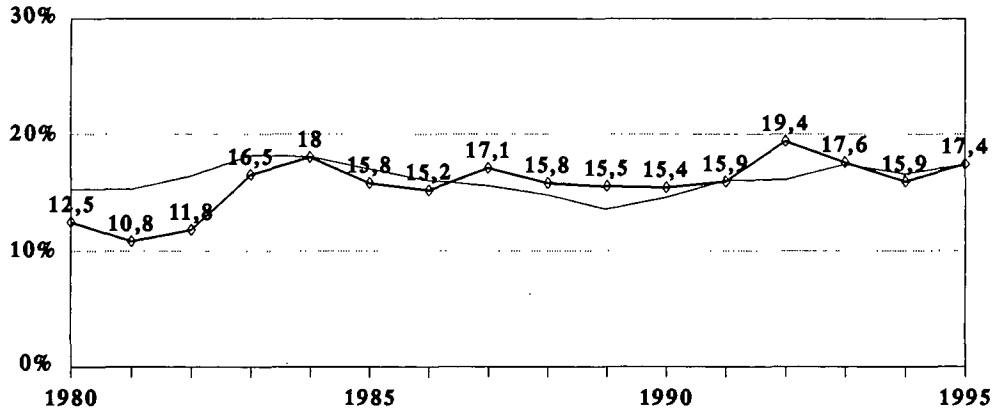
Familles et personnes seules



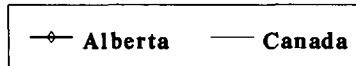
Graphique L

Alberta

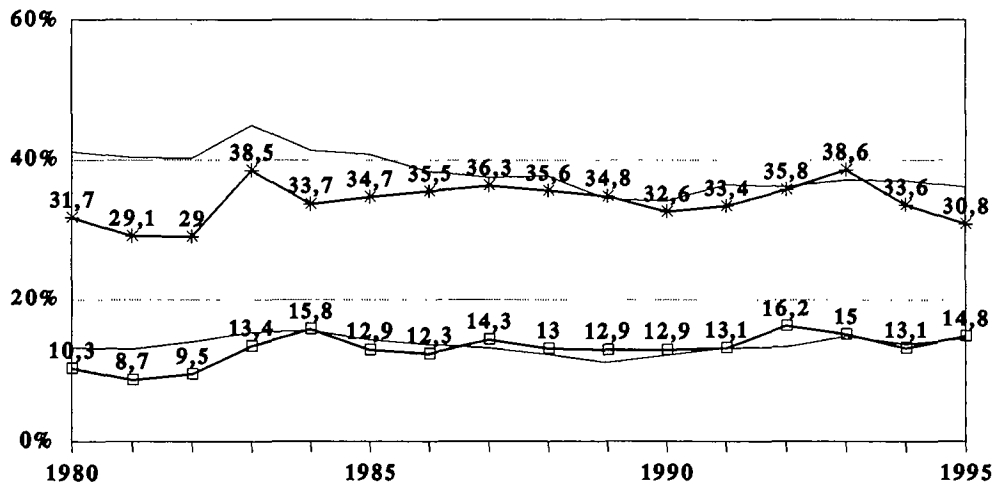
Tendances des taux - personnes



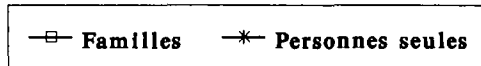
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



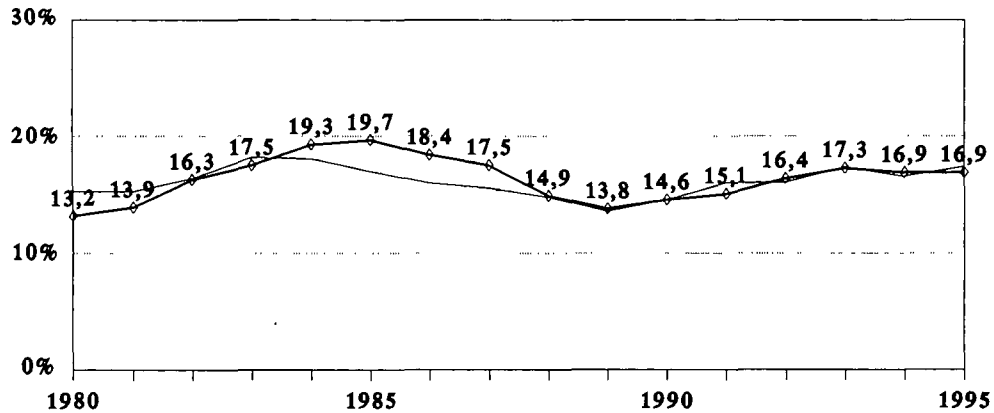
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



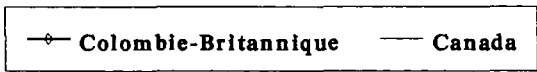
Graphique M

Colombie-Britannique

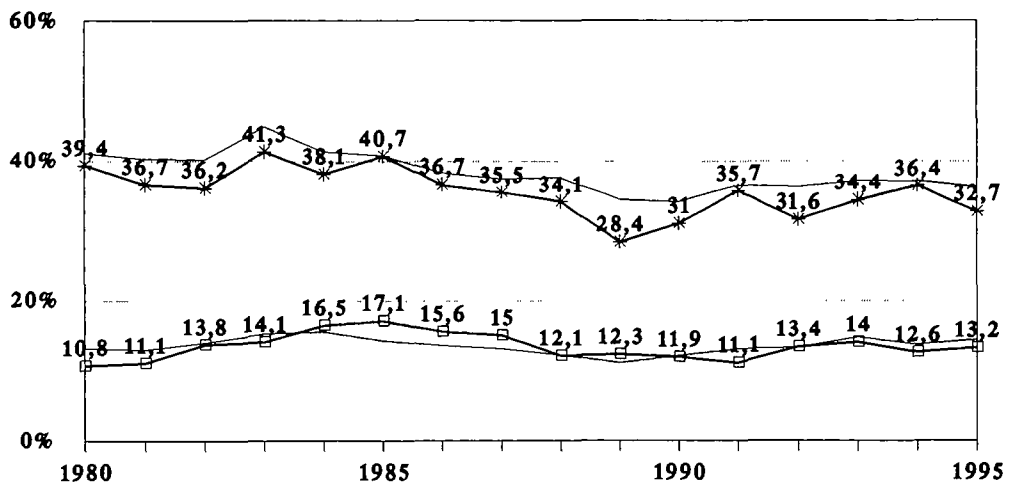
Tendances des taux - personnes



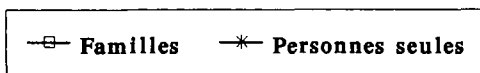
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Graphique N

IV. LA SITUATION EN 1995

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

Type de famille

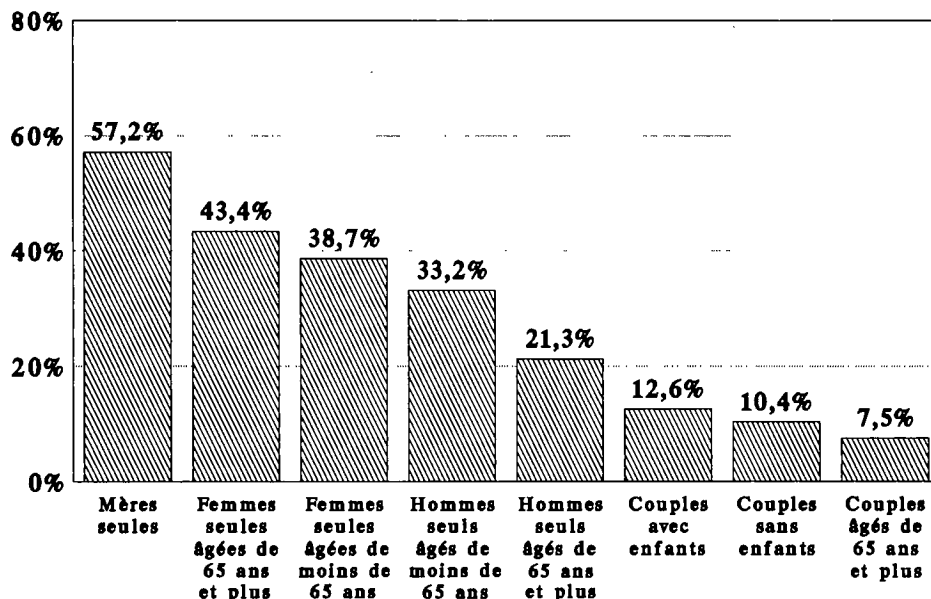
Le type de famille est le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

La partie supérieure du graphique O présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux est le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

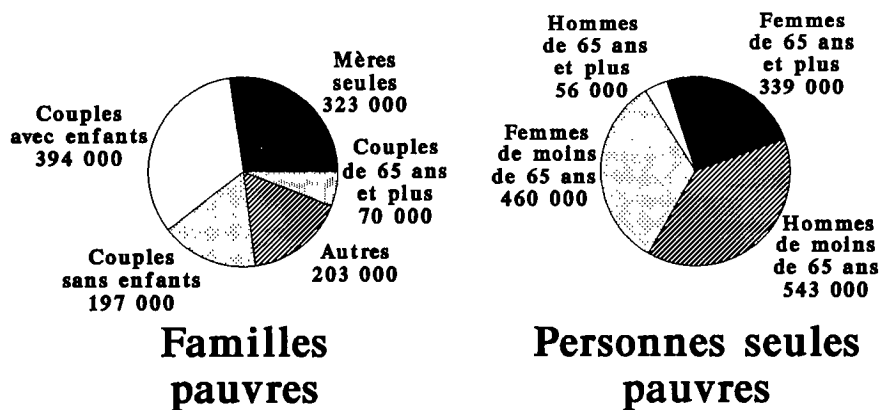
Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du même graphique indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, les femmes seules pauvres sont six fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation. L'écart chez les moins de 65 ans est bien moindre.

Taux de pauvreté selon le type de famille, 1995



Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1995



Graphique O

Autres différences par âge, sexe et type de famille

La moitié supérieure du graphique P donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, sauf un, il y a plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées. Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

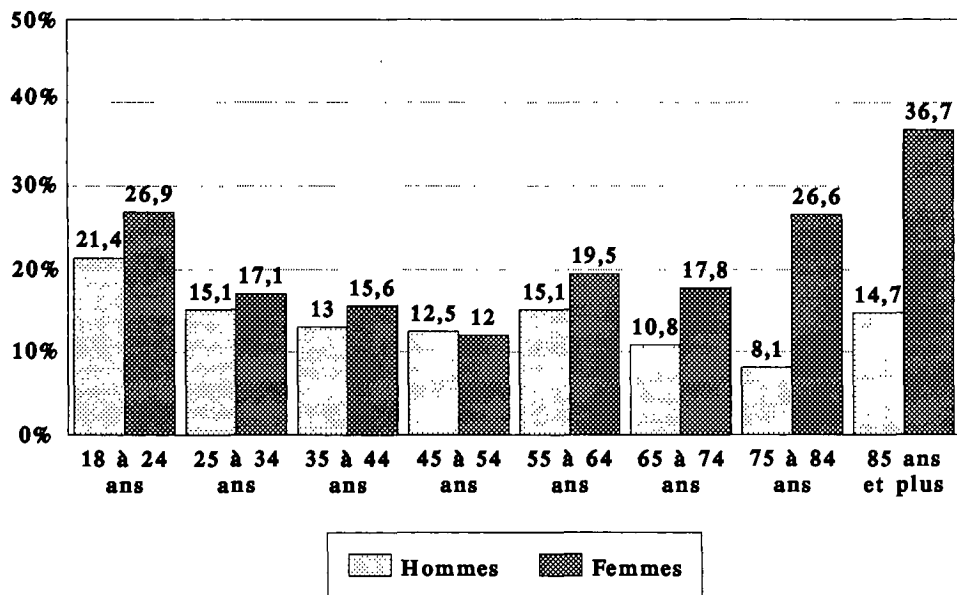
Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

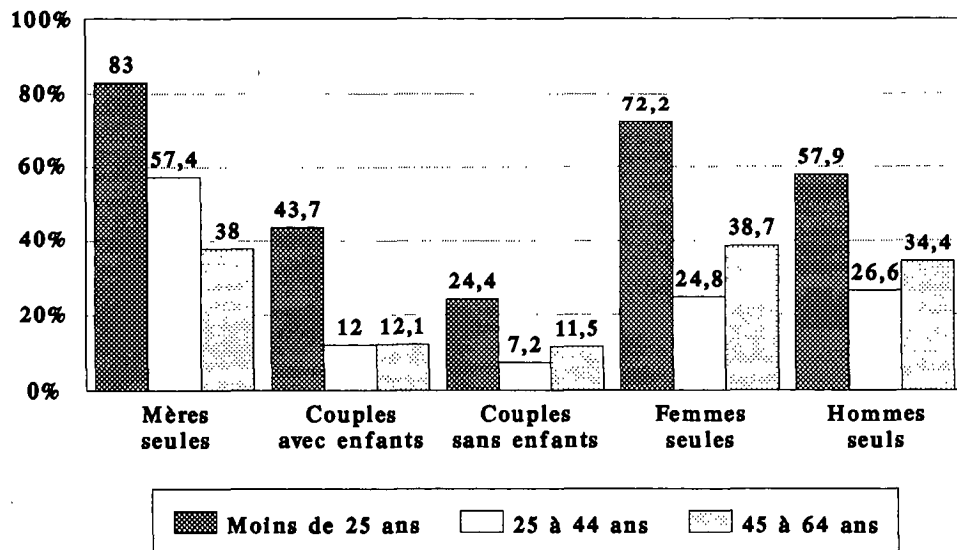
La partie inférieure du graphique P montre les variations des taux de pauvreté par groupe d'âge et type de famille en utilisant les cinq sous-catégories des moins de 65 ans. Le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales assez peu nombreuses qui ont à leur tête une femme de moins de 25 ans atteint 83 p. 100, ce qui est incroyablement élevé. Pour comparaison, ce taux est de 57,4 p. 100 dans le groupe des familles monoparentales dirigées par des femmes de 25 à 44 ans, et de 38 p. 100 dans celui où elles sont âgées de 45 à 64 ans.

Les taux de pauvreté correspondant aux quatre autres types de famille non âgée sont également plus élevés dans le cas des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans. En fait, le risque de pauvreté parmi les jeunes de moins de 25 ans a augmenté notablement ces dernières années en raison de la détérioration du marché de l'emploi.

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1995

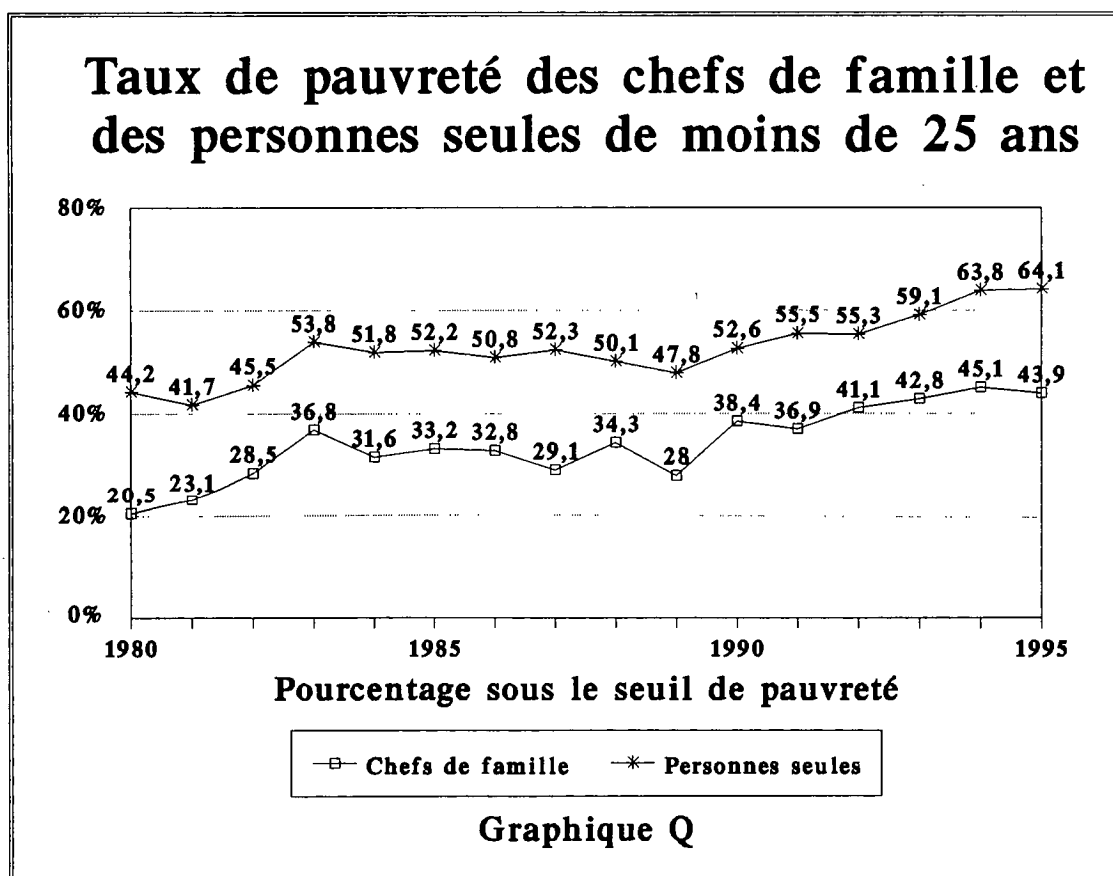


Taux de pauvreté selon l'âge et le type de famille, 1995



Graphique P

Le graphique Q montre les taux de pauvreté, de 1980 à 1995, pour les familles ayant à leur tête des personnes de moins de 25 ans ainsi que pour les personnes seules de cette tranche d'âge. Chez les personnes seules, ils ont marqué une hausse à la suite de la récession de 1981-1982 et sont restés très élevés pendant une grande partie du reste de la décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre les 64,1 p. 100 en 1995. Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins maussade, mais les taux de pauvreté ont amorcé une hausse prononcée en 1989. Le taux en 1995 était de 43,9 p. 100.



Travail

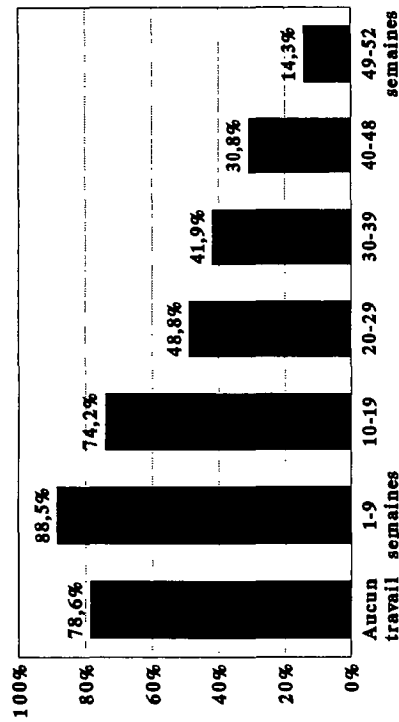
Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiennes et Canadiens de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique R à la page suivante).

La partie supérieure gauche du graphique R illustre le recul des taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans au fur et à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de travail. Celles qui n'ont travaillé que quelques semaines en 1995 affichent des taux extrêmement élevés. Le taux de pauvreté n'est que de 14,3 p. 100 pour celles qui ont travaillé de 49 à 52 semaines.

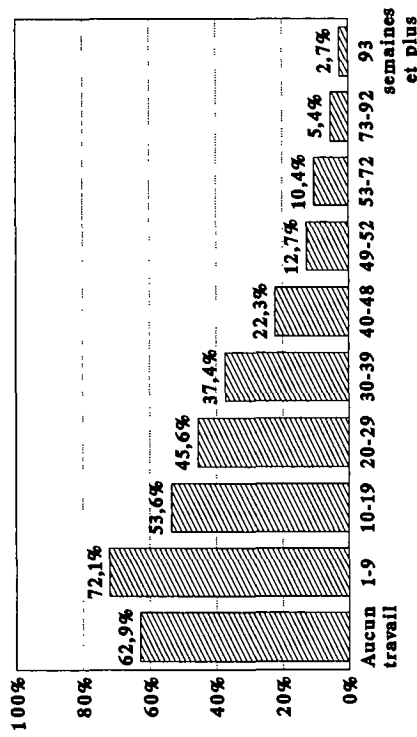
Comme on le voit dans la partie supérieure droite de ce même graphique, le même modèle général vaut pour les familles dont le chef a moins de 65 ans. Dans le cas des familles, les semaines de travail incluent les semaines pendant lesquelles le chef a travaillé ainsi que, dans le cas des couples mariés, celles où le conjoint ou la conjointe a aussi travaillé. Tous les couples ne comptant qu'un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se terminent à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois dernières barres représentent les familles où les deux époux ont accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans qui ont totalisé 93 semaines ou plus de travail en 1995 se chiffre tout juste à 2,7 p. 100.

Les diagrammes circulaires de la moitié inférieure du graphique montrent la répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des familles pauvres dont le chef a aussi moins de 65 ans. Il n'est pas surprenant de constater que les plus grandes portions de ces diagrammes représentent les pauvres qui n'ont pas eu de travail rémunéré en 1995.

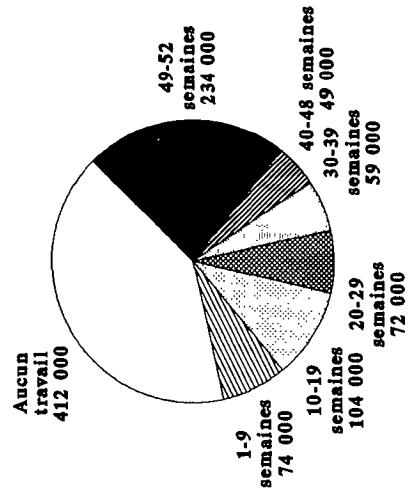
Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules de moins de 65 ans, 1995



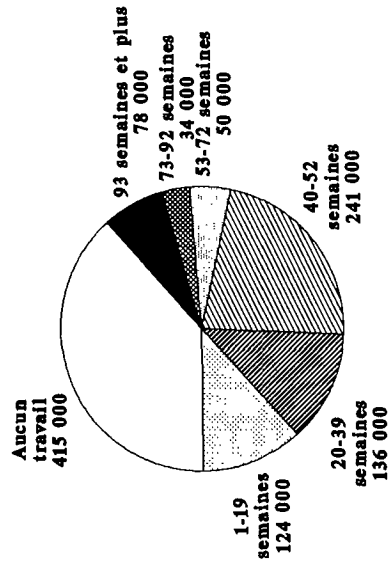
Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des familles de moins de 65 ans, 1995



Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules pauvres de moins de 65 ans, 1995



Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des familles pauvres de moins de 65 ans, 1995



Graphique R

Par contre, ces diagrammes montrent aussi que même le fait de travailler 52 semaines par an ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Quelque 234 000 personnes seules (soit 23 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres de moins de 65 ans) étaient pauvres en 1995 même si elles avaient travaillé de 49 à 52 semaines. Environ 78 000 familles (soit 7 p. 100 de toutes les familles pauvres ayant à leur tête un chef de moins de 65 ans) étaient pauvres même lorsque les deux époux avaient accumulé ensemble 93 semaines ou plus pendant l'année.

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 8 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté sont les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils sont le plus élevés.

TABLEAU 8		
TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1995		
Groupe professionnel	Chefs de famille	Personnes seules
Gestion	4,6 %	12,4 %
Transformation et usinage	7,0 %	15,2 %
Professions libérales	7,2 %	19,8 %
Fabrication	7,7 %	20,6 %
Construction	10,1 %	20,3 %
Transport	11,3 %	27,9 %
Agriculture, pêche, exploitation forestière	12,0 %	30,0 %
Vente	12,5 %	26,0 %
Travail de bureau	16,5 %	21,3 %
Services	22,5 %	46,4 %

Nombre et âge des enfants

Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

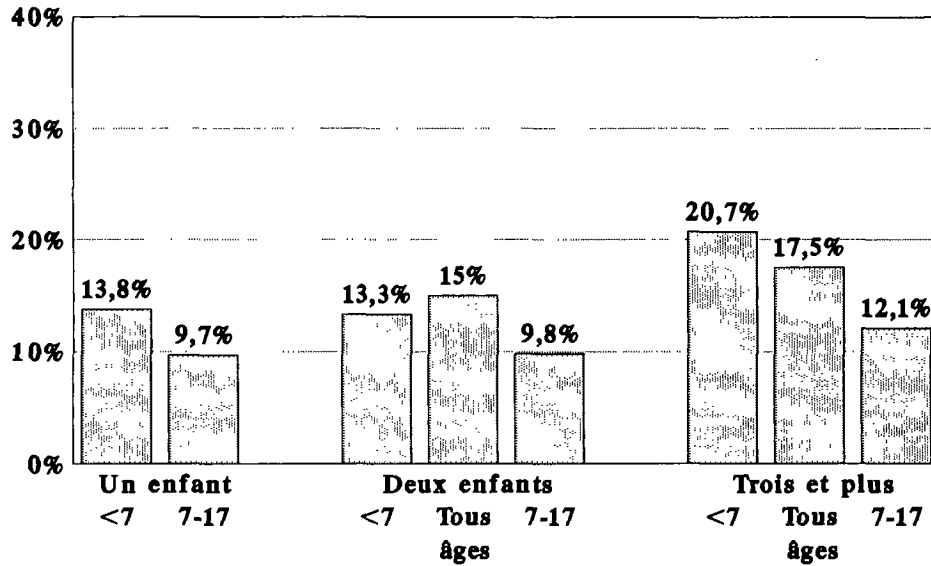
La moitié supérieure du graphique S montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et la moitié inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

En 1995, le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête ayant deux enfants de moins de 7 ans était de 82,8 p. 100. Pour les familles avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différent (un de moins de 7 ans et un dont l'âge se situe entre 7 et 17 ans), le taux était de 73,5 p. 100. Chez les familles comptant deux enfants de 7 ans et plus, il se chiffrait à 51,2 p. 100.

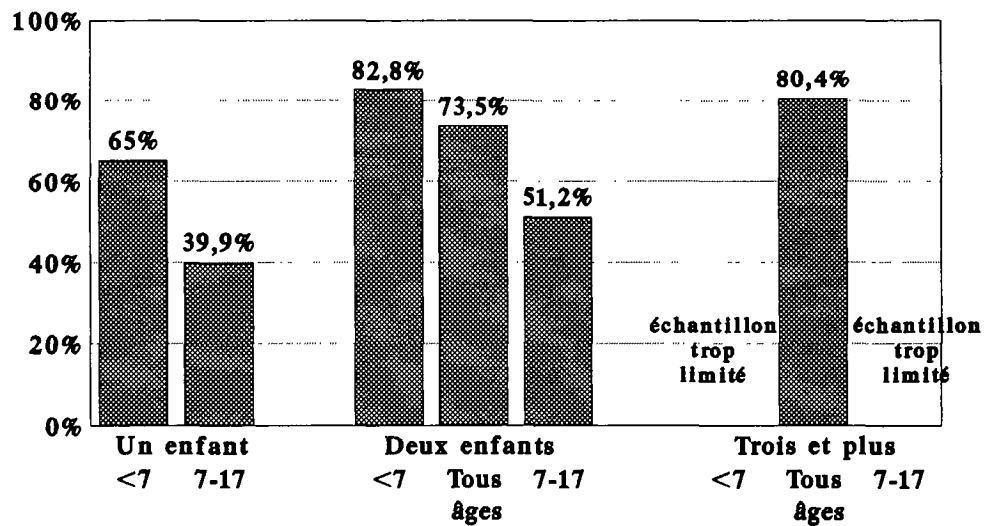
Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins pourrait empêcher les jeunes mères de prendre un emploi. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1995, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,78 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,44 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 1,99 enfant, et les couples non pauvres, 1,84 enfant.

Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1995



Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1995



Graphique S

Niveau de scolarité

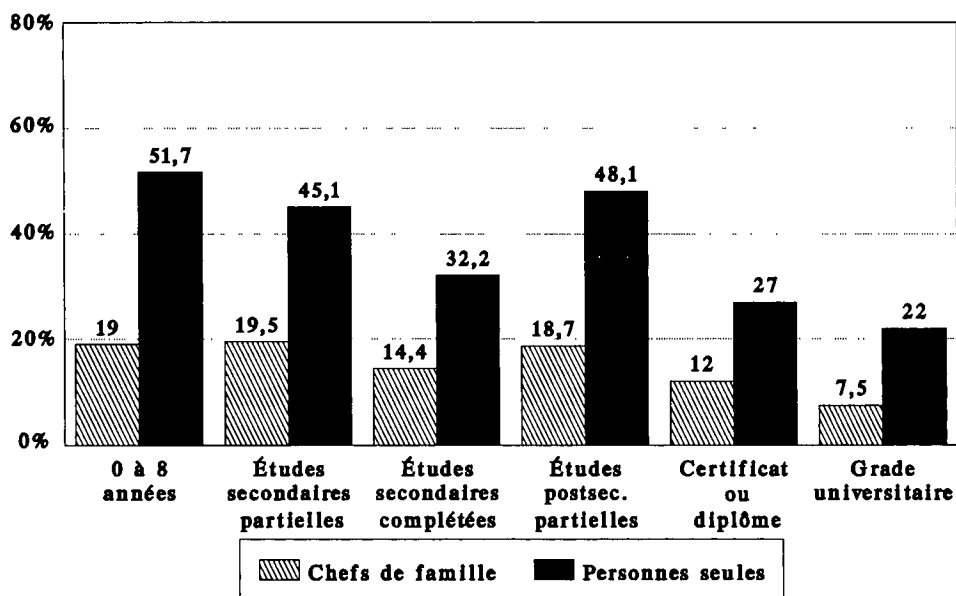
Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique T montre que les taux de pauvreté sont égaux ou supérieurs à 19 p. 100 pour les chefs de famille ayant huit années de scolarité ou moins ou qui ont commencé le secondaire mais sans le terminer. Les taux de pauvreté les plus faibles sont ceux touchant les familles dont le chef est diplômé d'université. On retrouve le même schéma général chez les personnes seules.

La partie inférieure du graphique T donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes gris foncé indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes gris clair, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

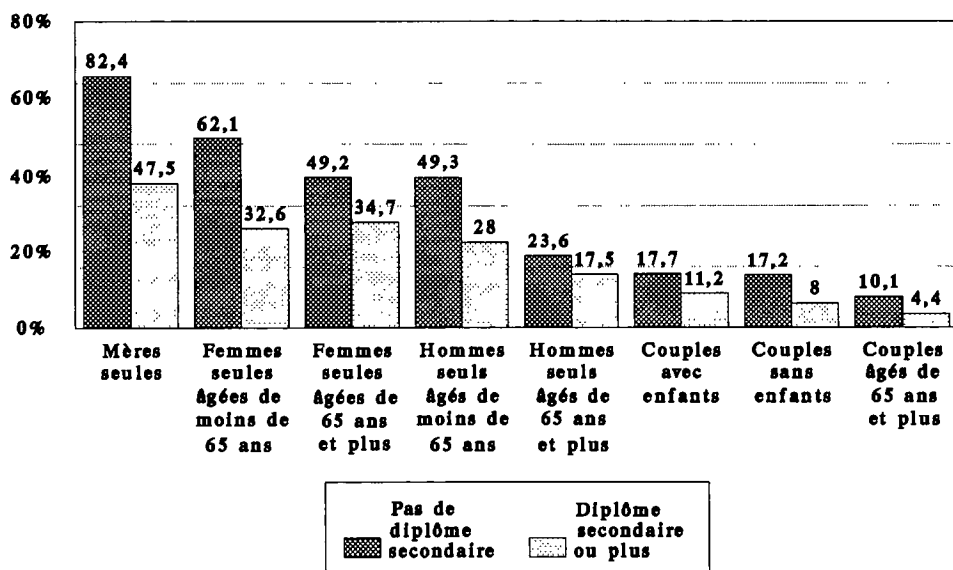
Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire est de 82,4 p. 100, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 47,5 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères célibataires. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1995



Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1995



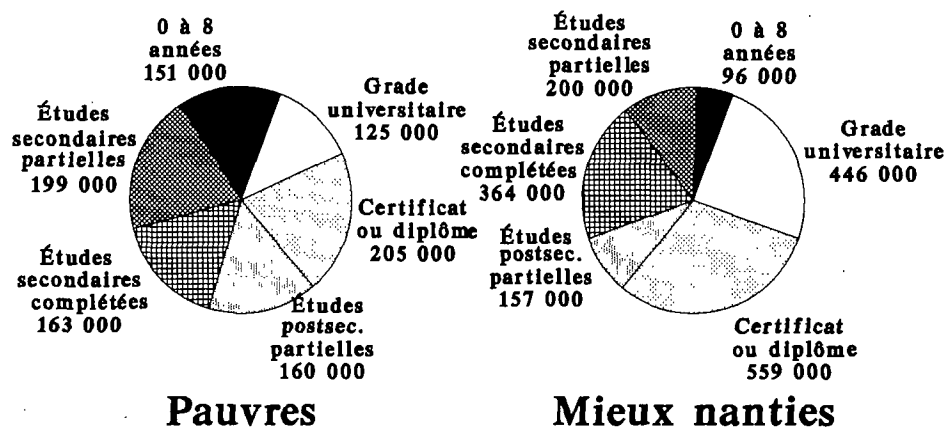
Graphique T

Un autre moyen d'examiner la pauvreté et les études est de comparer le niveau de scolarité des gens pauvres et celui de ceux qui sont mieux nantis (graphique U). Les deux diagrammes circulaires de la moitié gauche de la page illustrent les niveaux de scolarité des personnes seules pauvres de moins de 65 ans ainsi que ceux des chefs de familles pauvres de la même catégorie d'âge. Les diagrammes de droite reprennent les mêmes niveaux de scolarité pour les personnes seules et les chefs de familles de moins de 65 ans qui ne sont pas pauvres.

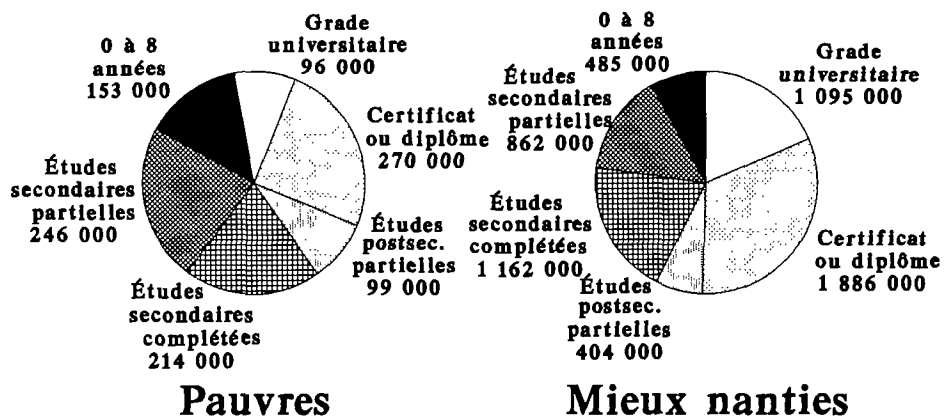
Selon ce graphique, dans l'ensemble, les pauvres sont moins instruits que les autres. Les sections noires, qui représentent les personnes qui n'ont pas d'études secondaires, sont proportionnellement plus grandes chez les pauvres. Les parties blanches, qui représentent les diplômés d'université, sont proportionnellement plus grandes chez les mieux nantis.

Ce graphique montre également qu'il n'y a pas de lien absolu entre la pauvreté et les études. Des centaines de milliers de personnes qui n'ont jamais terminé leurs études secondaires ont réussi à échapper à la pauvreté en 1995. À l'inverse, 125 000 personnes seules et 96 000 chefs de famille de moins de 65 ans titulaires d'un diplôme universitaire se sont trouvés dans la pauvreté.

Scolarité des personnes seules, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1995



Scolarité des familles, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1995



Graphique U

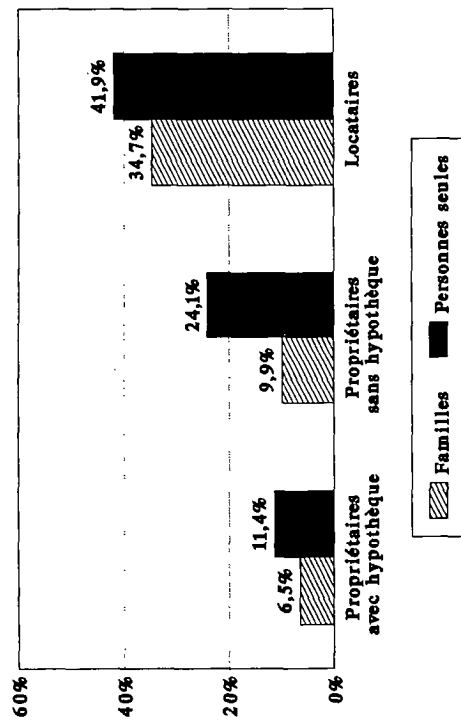
Propriétaires et locataires

Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies en trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires.

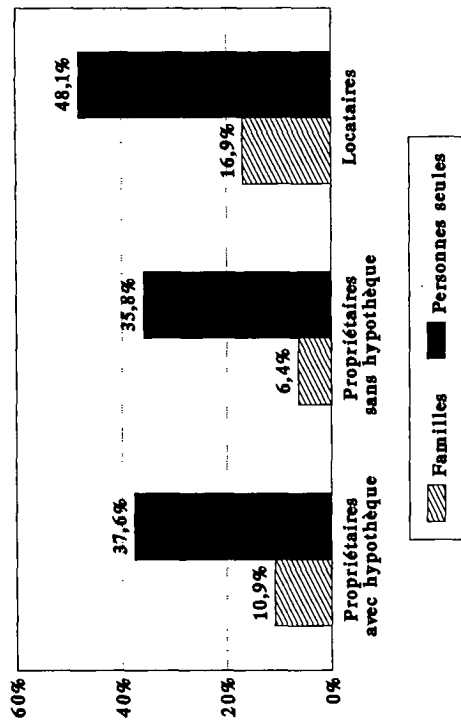
La moitié supérieure du graphique V donne les taux de pauvreté par type de logement pour les familles et les personnes seules âgées de moins de 65 ans ainsi que pour les couples et les personnes seules âgés de 65 ans et plus. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté sont plus élevés pour les personnes seules et les familles qui occupent un domicile loué. Chez les moins de 65 ans, les taux augmentent quand on passe de la catégorie des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à celle des propriétaires n'en ayant pas, puis à celle des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, la situation est autre, les taux de pauvreté des propriétaires sans emprunt hypothécaire étant sensiblement inférieurs à ceux des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire.

On constate également des différences intéressantes dans la répartition par groupes d'âge des familles et des personnes seules (moitié inférieure du graphique V). Dans le groupe des moins de 65 ans, 694 000 familles, soit 64 p. 100 de toutes les familles pauvres, et 881 000 personnes seules, soit 88 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres sont des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, 31 000 familles, soit 29 p.100 de toutes les familles pauvres, et 255 000 personnes seules, soit 65 p.100 de toutes les personnes seules pauvres sont locataires. La plupart des autres personnes âgées pauvres sont propriétaires et n'ont pas d'emprunt hypothécaire à rembourser. Il est vraisemblable que la plupart ont remboursé cet emprunt pendant leur vie active, mais qu'elles sont encore pauvres parce que leurs revenus de retraite annuels sont très faibles.

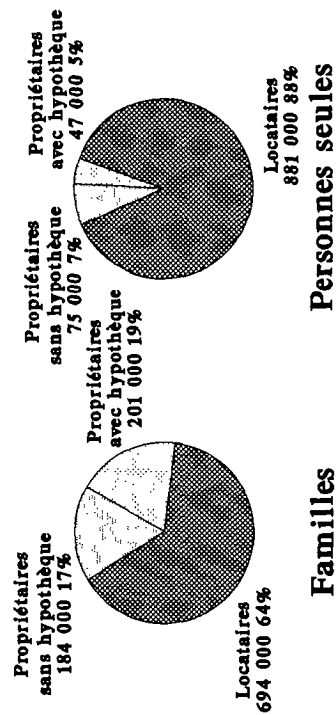
Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de moins de 65 ans, 1995



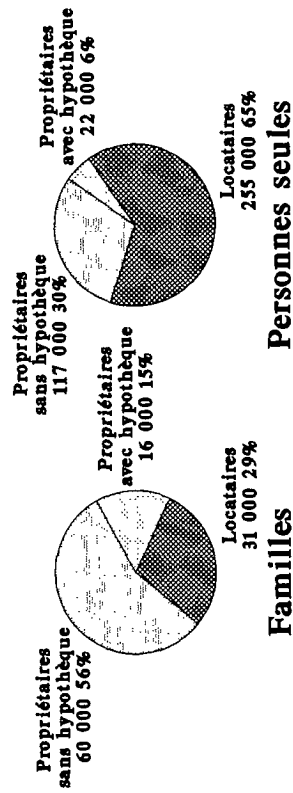
Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de 65 ans et plus, 1995



Répartition, selon le type de logement, des pauvres de moins de 65 ans, 1995



Répartition, selon le type de logement, des pauvres de 65 ans et plus, 1995

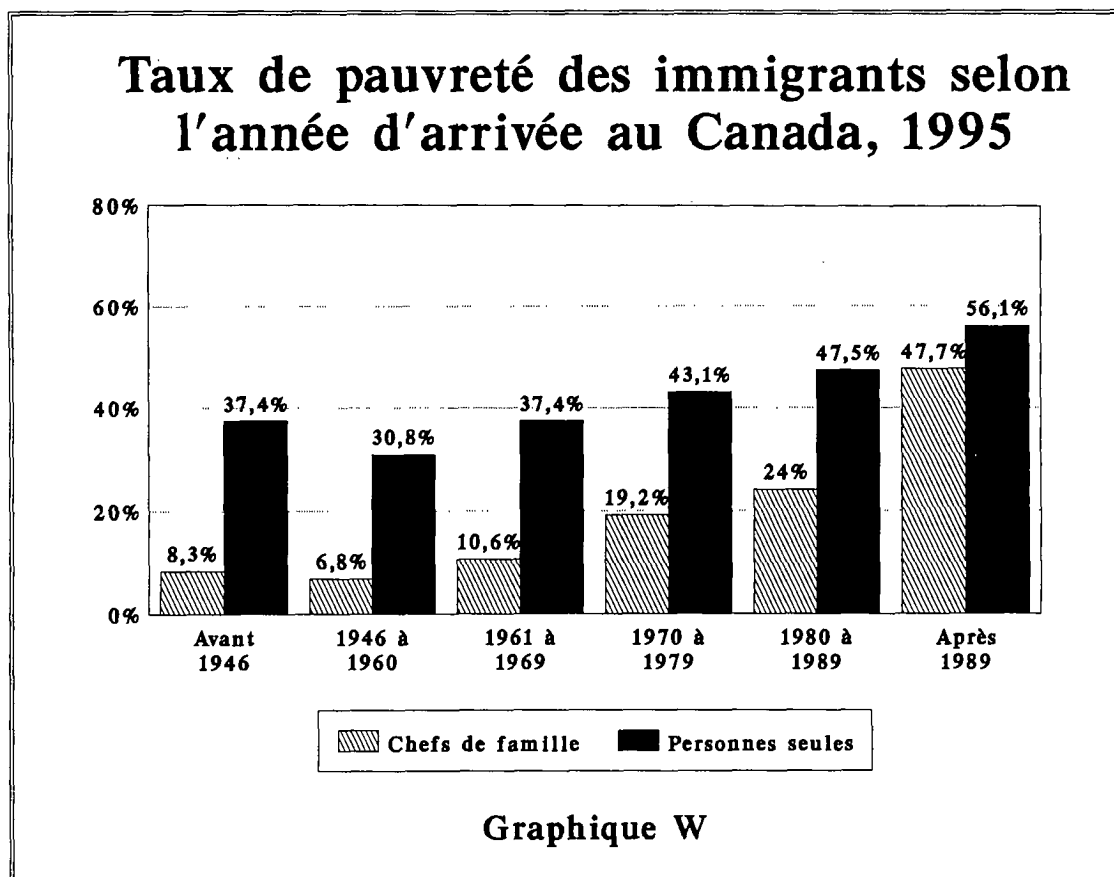


Graphique V

Année d'immigration

Les taux de pauvreté chez les personnes seules nées au Canada et les familles dont le chef est né au Canada étaient invariablement plus bas que ceux des groupes correspondants d'immigrants. En 1995, dans le cas des personnes seules nées au Canada, ce taux était de 34,9 p. 100, et dans celui des personnes seules ayant immigré au Canada, il était de 42,8 p. 100. Par ailleurs, le taux de pauvreté des chefs de famille nés au Canada se situait à 12,9 p. 100, et celui des chefs de famille nés ailleurs, à 20,3 p. 100.

Chez les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1970, le taux de pauvreté était relativement faible et chez celles où cette immigration a eu lieu récemment, il était relativement élevé. En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté étaient les plus faibles chez celles qui avaient immigré entre 1946 et 1960, et les plus forts, chez celles qui sont arrivées après 1989.



Région de résidence

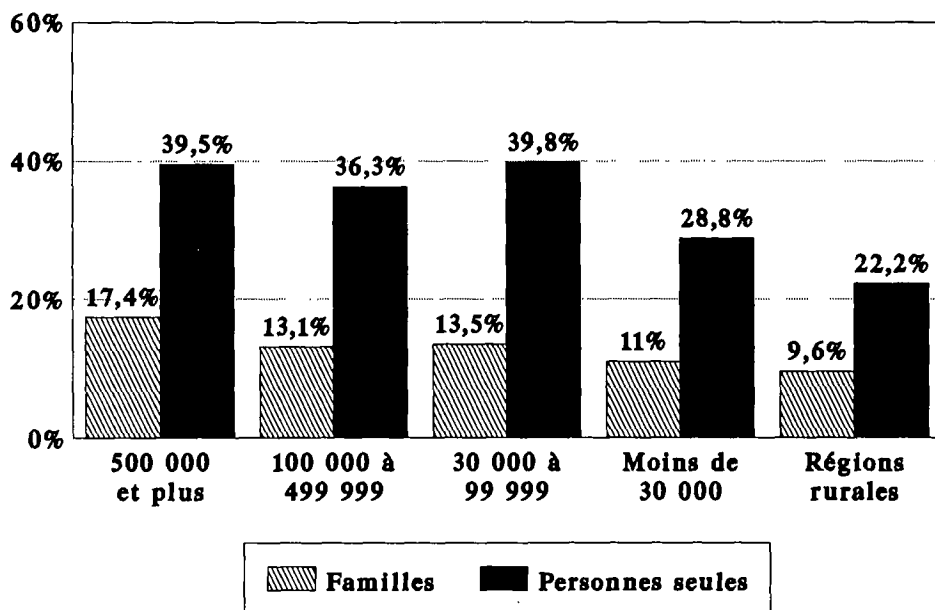
Le graphique X à la page suivante présente la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Chacune des cinq catégories du graphique correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

La moitié supérieure du graphique montre que les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes villes que dans les petites agglomérations et les régions rurales. Cela est en partie dû au fait que les seuils de faible revenu sont plus élevés dans les zones urbaines que dans les campagnes. Par exemple, une personne seule avec un revenu de 15 000 \$ en 1995 aurait été considérée comme pauvre dans les neuf régions métropolitaines de recensement qui comptent plus d'un demi-million d'habitants, mais elle se serait classée au-dessus du seuil de pauvreté dans toutes les autres régions du Canada.

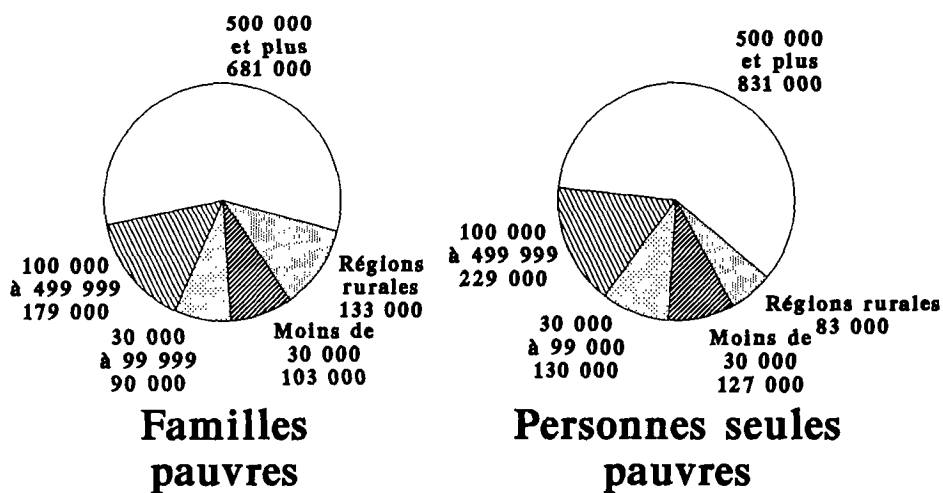
La moitié inférieure du graphique ventile, selon la taille de la collectivité, les familles et personnes seules pauvres. En 1995, 681 000 familles pauvres (soit 57 p. 100 de toutes les familles pauvres) et 831 000 personnes seules pauvres (soit 59 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres) vivaient dans des villes peuplées d'un demi-million d'habitants et plus.

Le pourcentage des personnes pauvres qui résident dans les grandes villes est démesurément élevé parce que seulement 47 p. 100 de toutes les familles et 54 p. 100 de toutes les personnes seules vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus en 1995.

Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1995



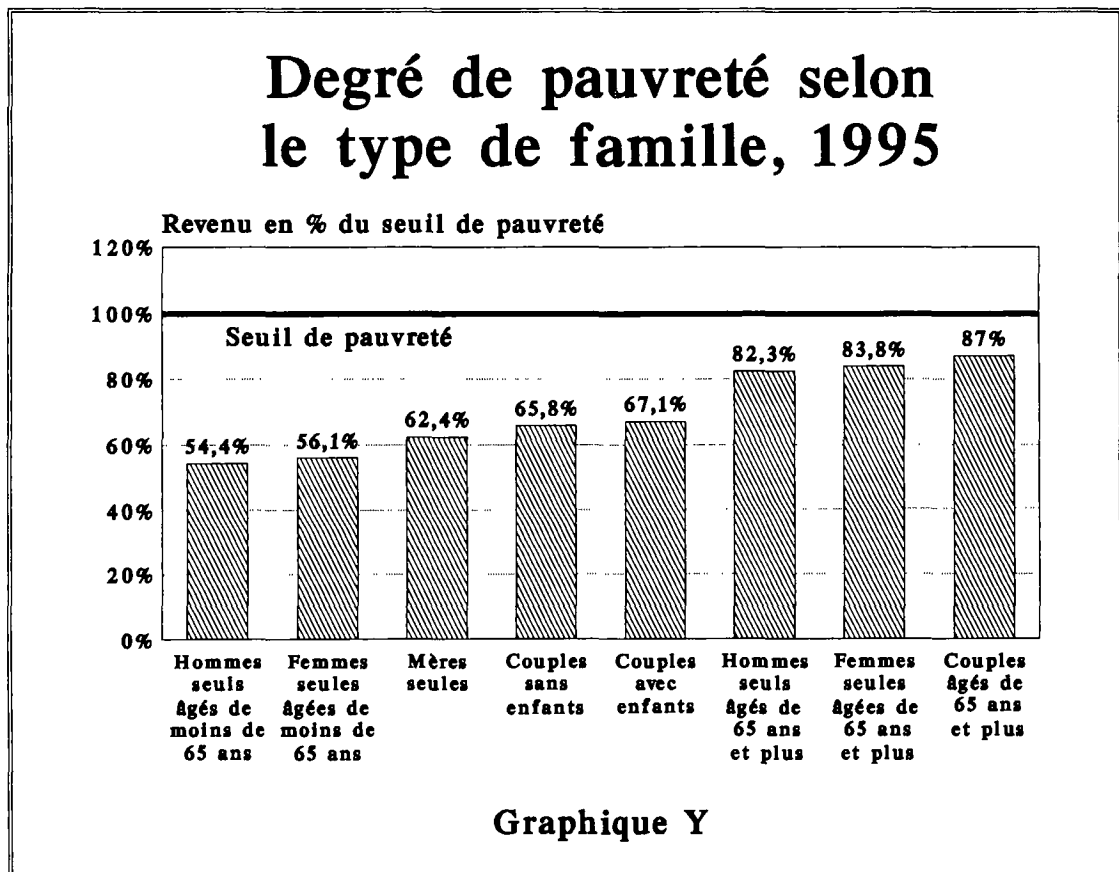
Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1995



Graphique X

V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le «degré de pauvreté». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer «l'écart de pauvreté», afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les Canadiennes et Canadiens de la pauvreté.



Le graphique Y donne les revenus moyens des Canadiennes et Canadiens en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les

chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1995, ce sont les hommes seuls de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 54,4 p. 100 du seuil de pauvreté, les moins pauvres sur ce tableau étant les couples mariés de 65 ans et plus, dont les revenus moyens équivalent à 87 p. 100 du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 9 indique le degré de pauvreté par type de famille pour les années 1980 et 1995, tous les chiffres étant donnés en dollars de 1995 afin de tenir compte de l'inflation cumulée.

TABLEAU 9			
DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE			
EN DOLLARS CONSTANTS DE 1995 (1980 ET 1995)			
Type de famille	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1995	% changement
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 126 \$	8 851 \$	-13 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 343 \$	8 564 \$	+3 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 356 \$	6 346 \$	-14 %
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	7 052 \$	6,489 \$	-8 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 748 \$	6 108 \$	-9 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	4 139 \$	2 612 \$	-37 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	3 984 \$	2 410 \$	-37 %
Couples âgés de 65 ans et plus	3 390 \$	2 454 \$	-28 %

Les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans étaient les plus mal nanties : avec 10 126 \$ au-dessous du seuil de pauvreté en 1980 et 8 851 \$ en 1995. Pour les couples pauvres de moins de 65 ans qui avaient des enfants de moins de 18 ans, la situation n'était guère meilleure : leur revenu moyen se trouvait à 8 343 \$ au-dessous du seuil de pauvreté en 1980 et à 8 564 \$ en 1995.

Viennent ensuite les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans. La situation est pire pour eux lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville avec 15 691 \$ se serait trouvée à la moitié du seuil de pauvreté de 1995, qui était fixé à 31 383 \$, alors qu'une personne seule classée à la moitié du seuil, c'est-à-dire à 15 819 \$, se serait trouvée à 7 909 \$ au-dessous.

La colonne de droite du tableau 9 indique l'écart de pauvreté, exprimé en pourcentage, entre 1980 et 1995 par type de famille. Les données négatives signifient que les types de familles étaient plus près du seuil de pauvreté en 1995 que ce n'était le cas en 1980, tandis que les données positives indiquent que le degré de pauvreté s'est aggravé.

Les données sur le degré de pauvreté révèlent normalement une baisse lorsque la conjoncture est bonne, et une hausse, lorsqu'elle est mauvaise. Pour l'ensemble de la période allant de 1980 à 1995, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans représentaient le seul type de famille où le degré moyen de pauvreté s'est accru. Tous les autres types de familles se trouvaient dans une meilleure situation en 1995 qu'ils ne l'étaient en 1980. La catégorie des personnes âgées a été celle qui a connu les gains les plus importants, le degré de pauvreté ayant baissé de 37 p. 100 chez les hommes et les femmes âgés seuls, et de 28 p. 100 chez les couples.

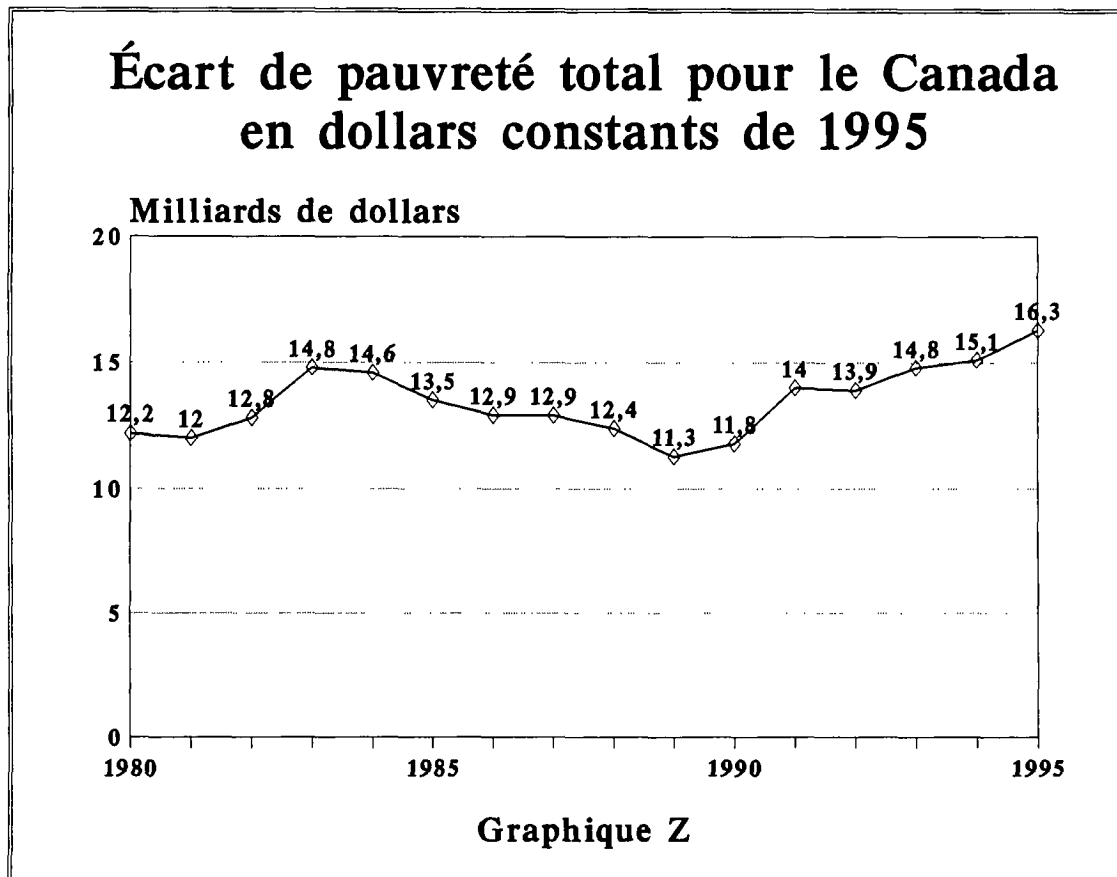
Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiennes et Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1995, l'écart de pauvreté était de 16,3 milliards de dollars (tableau 10). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des hommes seuls de moins de 65 ans, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des femmes seules de moins de 65 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

TABLEAU 10		
ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1995		
Type de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 523 000 000 \$	21,6 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	3 377 000 000 \$	20,7 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	2 922 000 000 \$	17,9 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 858 000 000 \$	17,5 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	1 202 000 000 \$	7,4 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	817 000 000 \$	5,0 %
Couples âgés de 65 ans et plus	171 000 000 \$	1,0 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	146 000 000 \$	0,9 %
Autres	1 289 000 000 \$	7,9 %
Écart de pauvreté total	16 305 000 000 \$	100,0 %

L'écart de pauvreté canadien a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique Z. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1995 afin de montrer les tendances en tenant compte de

l'inflation. L'écart, qui était de 12,2 milliards en 1980, est passé à 14,8 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie, mais il s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante.



Un troisième moyen d'examiner le degré de pauvreté est de regrouper les familles et les personnes seules dans des catégories de revenu fondées sur les pourcentages des seuils de pauvreté, comme dans les graphiques AA et AB présentés dans les pages suivantes.

Le graphique AA illustre la répartition des revenus en 1995 pour les quatre types de personnes seules. Un diagramme circulaire correspond à chaque type; chaque zone représente le nombre de ces personnes dans chaque catégorie de revenu : moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. 100 du seuil, de 75 à 100 p. 100 du seuil, de 100 à 125 p. 100 du seuil, et plus de 125 p. 100 du seuil.

La ventilation des revenus pour les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans figure dans les deux diagrammes de la moitié supérieure du graphique AA. Une quantité relativement importante de personnes se trouvait au-dessous du seuil de pauvreté en 1995. Parmi les plus démunis, se trouvaient 224 000 hommes de moins de 65 ans et 162 000 femmes seules de moins de 65 ans ayant des revenus se situant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Les revenus de ces personnes auraient dû augmenter énormément pour leur permettre d'échapper à la pauvreté.

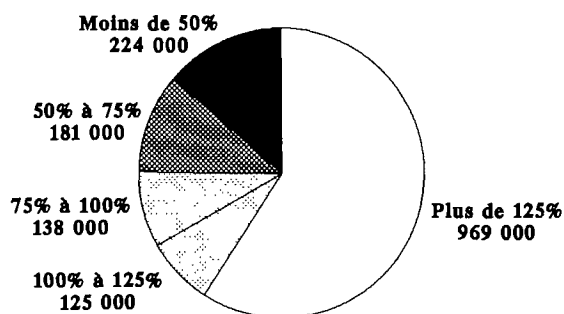
Comme on le constate dans les deux diagrammes de la moitié inférieure, il existe une différence marquée dans la répartition des revenus des femmes et des hommes seuls de 65 ans et plus. La catégorie correspondant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté est si minime qu'elle a dû être combinée à la catégorie des 50 à 75 p. 100. Une quantité impressionnante de personnes âgées seules s'est classée dans les deux zones ombragées en gris clair : de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Avec ce genre de ventilation, les taux de pauvreté pourraient fluctuer remarquablement si les revenus des personnes âgées seules augmentaient ou baissaient seulement de quelques dollars par semaine.

Pour avoir une idée des répercussions de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1995 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

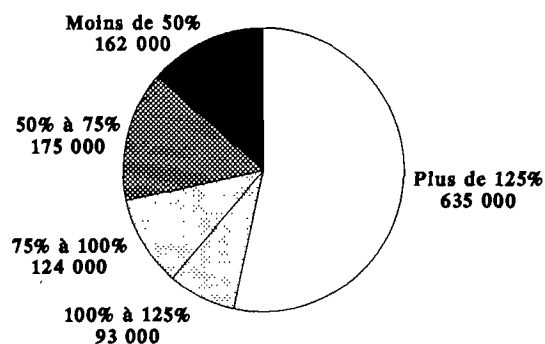
Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté (une des zones gris clair des diagrammes du graphique AA) ont eu suffisamment de revenus supplémentaires en 1995 pour sortir de la pauvreté. Selon ce scénario, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 399 000 à 816 000, et le taux de pauvreté serait tombé de 36,1 p. 100 à 21,1 p. 100.

Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules «presque pauvres» qui avaient des revenus situés entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté (l'autre zone gris clair de chaque diagramme) ont perdu assez de revenus en 1995 pour devenir réellement pauvres. Le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 399 000 à 1 858 000 et le taux de pauvreté serait monté en flèche, passant de 36,1 p. 100 à 48 p. 100.

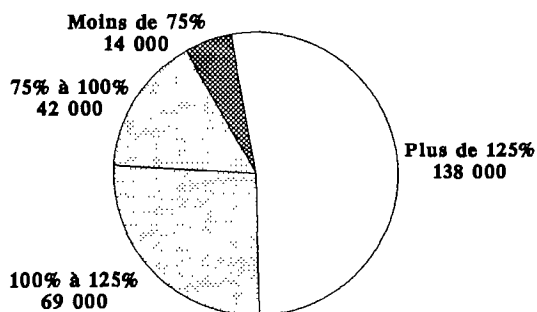
Répartition des revenus en 1995, en pourcentage du seuil de pauvreté



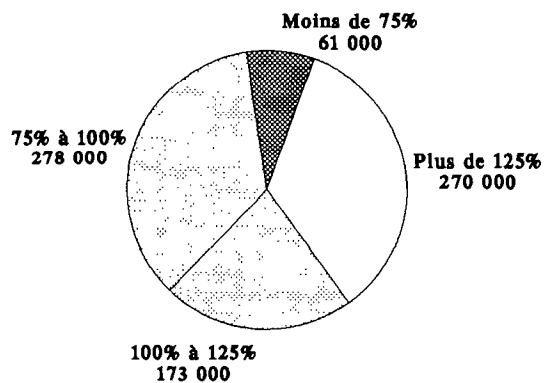
**Hommes seuls
de moins de 65 ans**



**Femmes seules
de moins de 65 ans**



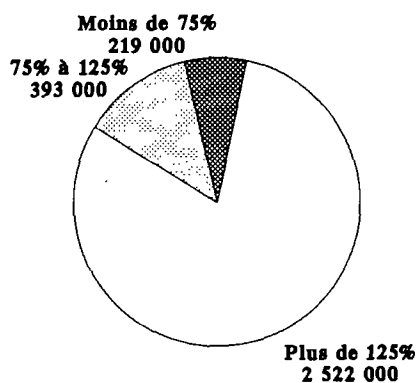
**Hommes seuls
de 65 ans et plus**



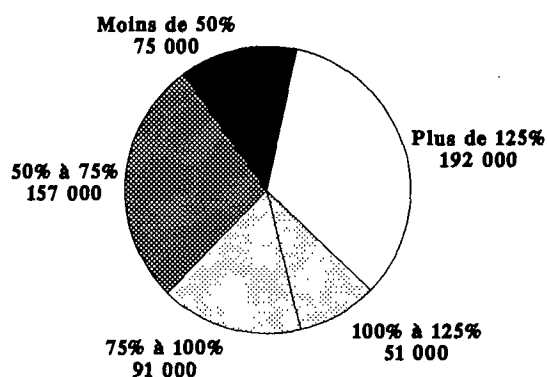
**Femmes seules
de 65 ans et plus**

Graphique AA

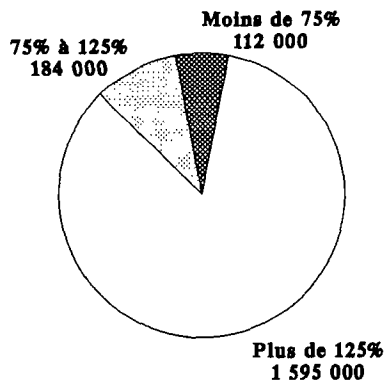
Répartition des revenus en 1995, en pourcentage du seuil de pauvreté



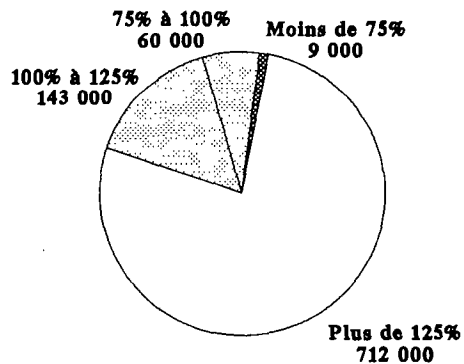
**Couples de moins de
65 ans avec enfants**



**Mères
seules**



**Couples de moins de
65 ans sans enfants**



**Couples de 65
ans et plus**

Graphique AB

Le graphique AB présente le même type de ventilation des revenus pour les familles. Les trois diagrammes correspondant respectivement aux couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, aux couples de moins de 65 ans sans enfants, et aux couples de 65 ans et plus sont semblables. La grande majorité des familles avait des revenus équivalant à plus de 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Les zones gris clair qui correspondent aux revenus de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté étaient relativement étroites, si étroites que les catégories ont dû être combinées dans deux des diagrammes pour être clairement visibles. Les deux autres catégories (moins de 50 p. 100 et de 50 à 75 p. 100 du seuil de pauvreté) étaient encore plus petites et ont dû aussi être combinées.

Le seul type de famille qui faisait exception à la tendance générale des familles est celui des mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Selon le diagramme, relativement peu de mères seules ont des revenus de 125 p. 100 et plus du seuil de pauvreté. On voit aussi que 75 000 de ces femmes ont des revenus qui n'atteignent pas la moitié de ce seuil et que 157 000 autres se situent entre 50 et 75 p. 100 du seuil de pauvreté.

En prenant la meilleure hypothèse, où toutes les familles de la catégorie des 75 à 100 p. 100 du seuil de pauvreté auraient eu des revenus supplémentaires et seraient sorties de la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 187 000 à 668 000 en 1995, et le taux de pauvreté serait tombé de 14,4 p. 100 à 8,1 p. 100.

Selon l'hypothèse inverse, où les familles de la catégorie des 100 à 125 p. 100 du seuil seraient tombées dans la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait grimpé de 1 187 000 à 1 807 000, et le taux de pauvreté serait passé de 14,4 p. 100 à 21,9 p. 100.

**VI. LES CANADIENNES ET CANADIENS PAUVRES
ET LEURS SOURCES DE REVENU**

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 11 donne le revenu moyen des Canadiennes et Canadiens pauvres par type de famille, en 1995, le revenu moyen de tous les Canadiennes et Canadiens par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

TABLEAU 11			
REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1995			
Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	8 022 \$	27 398 \$	29 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	8 271 \$	23 474 \$	35 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	12 184 \$	23 763 \$	51 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	12 422 \$	18 741 \$	66 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	12 828 \$	55 646 \$	23 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	14 696 \$	25 122 \$	58 %
Couples âgés de 65 ans et plus	17 905 \$	38 861 \$	46 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	19 691 \$	62 116 \$	32 %

Par exemple, en 1995, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 022 \$, alors que les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 27 398 \$. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 29 p. 100 de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens sont parfois frappantes. Par exemple, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 19 691 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 62 116 \$, soit trois fois autant.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. Les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 14 696 \$ seulement, mais le revenu moyen des mères seules était de 25 122 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiennes et Canadiens pauvres comptent sur divers programmes publics pour réussir à joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 12 à la page suivante montre la somme moyenne des paiements de transfert reçue par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1995. Les paiements de transfert comprennent les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, l'assurance-chômage, l'assistance sociale, la pension de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti versés par le fédéral, la Prestation fiscale pour enfants et le crédit fédéral de la TPS. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ainsi que l'assurance-chômage sont administrés par les gouvernements, mais les fonds proviennent des contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

Les types de famille sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres toutes sources confondues - ce sont les mêmes chiffres qu'au tableau précédent. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

TABLEAU 12			
<u>PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1995</u>			
Type de famille	Paiement de transfert moyen	Revenu moyen toutes sources confondues	Paiement de transfert en % du revenu total
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 674 \$	8 022 \$	46 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	3 682 \$	8 271 \$	45 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 275 \$	12 828 \$	49 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 448 \$	19 691 \$	43 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 233 \$	14 696 \$	70 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	11 248 \$	12 422 \$	91 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	11 265 \$	12 184 \$	92 %
Couples âgés de 65 ans et plus	16 503 \$	17 905 \$	92 %

Divers programmes gouvernementaux fournissent moins de la moitié du revenu total du premier des quatre types de famille, 70 p. 100 du revenu total pour les mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, et plus de 91 ou 92 p. 100 du revenu total des trois autres types de familles de 65 ans et plus.

Les paiements de transfert moyens destinés aux familles et aux personnes seules pauvres étaient généralement à la baisse en 1995. Entre 1994 et 1995, les pertes moyennes étaient les suivantes : 507 \$ pour les hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 556 \$ pour les femmes seules pauvres de moins de 65 ans, 86 \$ pour les couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants, 619 \$ pour les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, 318 \$ pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, et 293 \$ pour les hommes âgés seuls et pauvres.

En chiffres absolus, les pertes peuvent sembler minimes, mais elles sont relativement importantes comparativement aux faibles revenus des Canadiennes et des Canadiens pauvres. Par exemple, la perte de 556 \$ qu'ont subie les femmes seules pauvres de moins de 65 ans représente 7 p. 100 de leur revenu moyen total (8 271 \$).

Les seuls types de familles ayant obtenu des paiements de transfert plus élevés en 1995 étaient celui des femmes âgées seules et pauvres (gain moyen de 65 \$) et celui des couples pauvres de 65 ans et plus, dont le gain moyen se situait à 674 \$.

Familles et personnes seules de 65 ans et plus

La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué. Le tableau 13 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes et femmes seuls pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti fédéraux. Si l'on n'atteint pas 100 p. 100, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1995, le montant maximal de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti

versés aux couples âgés était de 16 642 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 10 264 \$.

TABLEAU 13
SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1995

Source de revenu	Couples âgés de 65 ans et plus (70 000)		Hommes seuls âgés de 65 ans et plus (56 000)		Femmes seules âgées de 65 ans et plus (339 000)	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	93 %	10 979 \$	99 %	7 569 \$	97 %	8 115 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	86 %	5 498 \$	72 %	4 401 \$	71 %	3 709 \$
Placements	35 %	1 596 \$	25 %	1 055 \$	32 %	1 573 \$
Suppléments provinciaux	27 %	3 637 \$	19 %	1 170 \$	23 %	1 414 \$
Pensions professionnelles	14 %	4 464 \$	16 %	3 018 \$	14 %	2 899 \$
Plans enregistrés d'épargne-retraite	3 %	766 \$	2 %	1 316 \$	échantillon trop petit	
Toutes sources confondues	100 %	17 905 \$	100 %	12 184 \$	100 %	12 422 \$

Les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 86 p. 100 des couples âgés pauvres, 72 p. 100 des hommes âgés seuls pauvres, et 71 p. 100 des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était

de 8 558 \$ en 1995, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus, de 5 135 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Le pourcentage de personnes âgées pauvres qui reçoivent les prestations du RPC et du RRQ ainsi que le montant moyen de ces prestations ont augmenté considérablement. Les augmentations ont contrebalancé la baisse des revenus de placements, vraisemblablement due à des taux d'intérêt moins élevés, et rendu les personnes âgées moins dépendantes du Supplément de revenu garanti (SRG). La baisse des montants moyens de SRG arrivait à point pour le gouvernement fédéral, qui travaillait à réduire la taille du déficit.

Quelques familles et personnes seules de 65 ans et plus ont perçu un revenu de placements en 1995, mais les montants touchés sont modestes en moyenne.

La catégorie «suppléments provinciaux» correspond aux suppléments accordés aux personnes âgées à faible revenu par certains gouvernements provinciaux. Elle comporte aussi certaines prestations d'assistance sociale à l'intention des personnes âgées dans les provinces qui ne versent pas de suppléments. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel, et l'on voit au tableau 13 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

La même remarque est en grande partie valable pour les revenus de REÉR ou de plans enregistrés d'épargne-retraite. En 1995, un très petit nombre de personnes âgées pauvres ont eu des revenus provenant de rentes de REÉR. Dans la grande majorité des cas, ces personnes se trouvent dans cette situation parce qu'elles n'ont pas eu les moyens d'alimenter un REÉR avant de prendre leur retraite.

Familles et personnes seules de moins de 65 ans

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 14 donne plus de détails.

En 1995, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 14, et la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 60 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 56 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 61 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 81 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 46 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les 6 977 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à 35 semaines de 40 heures de travail payées 5 \$ de l'heure ou à 17½ semaines de travail à plein temps à 10 \$ l'heure.

Le pourcentage des personnes pauvres de moins de 65 ans ayant des revenus provenant d'une rémunération a baissé de façon plus ou moins constante depuis la dernière récession, mais les tendances sont mal dessinées pour les différents types de familles, et certains des changements observés sont subtils. La baisse la plus inquiétante est survenue parmi les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et parmi les mères seules de moins de 65 ans. Le pourcentage des couples pauvres ayant des gains se situait à 89 p. 100 en 1990, à 84 p. 100 en 1991, à 83 p. 100 en 1992, à 77 p. 100 en 1993 et 1994, et à 81 p. 100 en 1995. Le pourcentage des mères seules pauvres a baissé depuis 1990 (55 p. 100) pour se situer à 46 p. 100 en 1995.

Une part importante de chacun des cinq types de famille a perçu une assistance sociale en 1995. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 39 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 33 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 37 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 35 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 68 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

TABEAU 14

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1995

Source de revenu	Hommes seuls (541 000)		Femmes seules (458 000)		Couples sans enfants (197 000)		Couples avec enfants (393 000)		Mères seules (323 000)	
	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	60 %	6 612 \$	56 %	6 834 \$	61 %	8 825 \$	81 %	13 059 \$	46 %	6 977 \$
Assistance sociale	39 %	5 807 \$	33 %	6 313 \$	37 %	8 288 \$	35 %	9 432 \$	68 %	9 629 \$
Assurance-chômage	13 %	4 106 \$	8 %	3 835 \$	17 %	4 286 \$	26 %	5 136 \$	12 %	3 996 \$
Placements	10 %	1 151 \$	13 %	1 555 \$	21 %	2 161 \$	20 %	800 \$	7 %	2 323 \$
Prestation fiscale pour enfants	---	---	---	---	---	---	100 %	2 499 \$	99 %	2 153 \$
RPC/RRQ	9 %	5 183 \$	14 %	4 906 \$	24 %	5 661 \$	5 %	4 828 \$	6 %	5 278 \$
Pensions professionnels	2 %	4 453 \$	5 %	3 930 \$	7 %	6 498 \$	2 %	8 267 \$	1 %	4 481 \$
Commission des accidents du travail	2 %	3 429 \$	2 %	4 995 \$	6 %	5 367 \$	4 %	6 884 \$	2 %	6 797 \$
Pension alimentaire	---	---	1 %	3 898 \$	---	---	2 %	2 622 \$	23 %	3 745 \$
Revenu de toutes sources	100 %	8 022 \$	100 %	8 271 \$	100 %	12 828 \$	100 %	19 691 \$	100 %	14 696 \$

À en juger par la moyenne des sommes reçues, nombre d'hommes et de femmes seuls et de familles monoparentales pauvres ont recouru à l'assistance sociale pendant une bonne partie de l'année. En moyenne, les couples pauvres, avec ou sans enfants, semblent avoir dépendu moins longtemps de l'assistance sociale. Comme le Conseil national du bien-être social le signale dans Revenus de bien-être social, 1995, les personnes seules ont pu percevoir des prestations d'assistance sociale provinciales et de programmes connexes allant de 3 096 \$ à 7 897 \$ par an; les parents seuls ayant un enfant, entre 9 192 \$ et 14 306 \$; et les couples avec deux enfants, de 10 608 \$ à 18 422 \$.⁵

Au cours des dernières années, le pourcentage des familles et des personnes seules pauvres bénéficiant de prestations d'assistance sociale a été à la hausse. L'augmentation la plus marquée a été enregistrée chez les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans - le pourcentage est passé de 23 p. 100 en 1990 à 35 p. 100 en 1995.

Les prestations d'assurance-chômage ont été mentionnées en 1995 par 13 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 8 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 17 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 26 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 12 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Comme dans le cas des gains, les sommes moyennes touchées donnent à penser que les familles et les personnes seules pauvres ont perçu des prestations d'assurance-chômage pendant assez longtemps. Au 1^{er} janvier 1995, l'assurance-chômage remplaçait 60 p. 100 de la rémunération assurable des prestataires ayant des personnes à charge et une faible rémunération. Pour tous les autres travailleurs, le taux de remplacement était de 55 p. 100.

Entre 7 et 21 p. 100 des familles et des personnes seules pauvres de moins de 65 ans recevaient des revenus de placements, mais les montants étaient modestes.

La Prestation fiscale pour enfants a été adoptée en 1993 pour remplacer les Allocations familiales, le Crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le montant maximal de la Prestation fiscale pour enfants était, en 1995, dans la plupart des régions du Canada, de 1 233 \$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et de 1 020 \$ pour chaque enfant de 7 à 17 ans. Les taux

différait légèrement au Québec et en Alberta, par suite de demandes dans ce sens des deux gouvernements provinciaux.⁶

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 14 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 24 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes de 60 à 64 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité. De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Un pourcentage très faible de familles et de personnes seules pauvres recevaient des prestations de la Commission des accidents du travail et, comme dans le cas des pensions, ces prestations constituaient pour elles une source importante de revenus.

Enfin, le tableau 14 montre que 23 p. 100 des mères seules pauvres âgées de 65 ans et moins ont reçu une pension alimentaire, dont le montant se situait en moyenne à 3 745 \$. Par ailleurs, 1 p. 100 des femmes seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont reçu une pension alimentaire de leur ancien conjoint. Des couples ayant des enfants de moins de 18 ans, 2 p. 100 ont reçu une pension alimentaire.

Même si les données exposées dans le tableau 14 éclairent beaucoup, elles ne donnent pas un tableau clair des combinaisons typiques de revenus. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source de revenus alors que d'autres en ont plusieurs.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'effectuer des calculs avec des données spéciales pour différencier, selon leurs principales sources de revenus, les familles et les personnes seules pauvres, dont il est question dans le tableau 14. Pour les personnes de moins de 65 ans, on a pris comme principales sources de revenus, les gains, l'assistance sociale et l'assurance-chômage.

Le résultat de l'opération a été une série de tableaux basés sur différentes combinaisons de revenus : gains seulement, assistance sociale seulement, gains et assistance sociale ensemble, gains et assurance-chômage ensemble. D'autres combinaisons, comme l'assistance sociale et l'assurance-chômage mais pas les gains, ont produit des catégories trop petites pour pouvoir être utilisées.

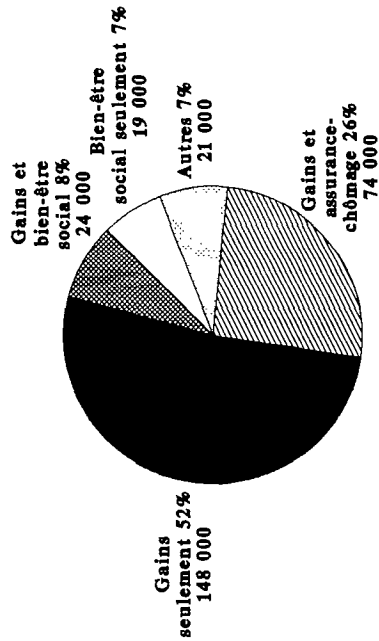
Les deux prochains graphiques illustrent la ventilation des familles et des personnes seules pauvres selon leurs principales sources de revenus en 1980 et en 1995.

La partie supérieure du graphique AC montre les principales sources de revenus des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les deux diagrammes supérieurs représentent les principales sources de revenus, celui de gauche pour 1980, et celui de droite, pour 1995. Les deux diagrammes de la partie inférieure indiquent les principales sources de revenus des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

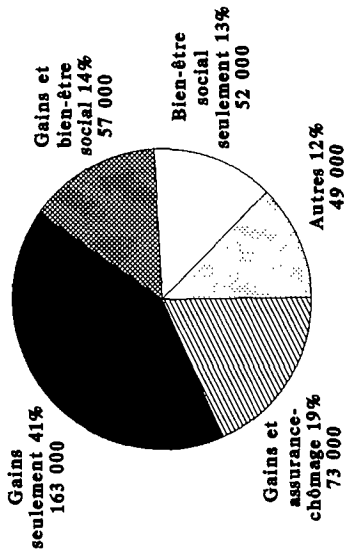
L'ensemble du graphique illustre clairement qu'entre 1980 et 1995, l'élément rémunération diminue en faveur des prestations d'assistance sociale. Dans le cas de couples pauvres ayant des enfants, la taille des trois parties du diagramme comprenant la rémunération - rémunération seulement, rémunération et assistance sociale, et rémunération et assurance-chômage - est passée de 86 p. 100 en 1980 à 74 p. 100 en 1995, tandis que la partie du diagramme représentant l'assistance sociale a peu augmenté, entre 1980 et 1995, passant de 7 p. 100 à 13 p. 100.

Le groupe des mères seules pauvres a connu des tendances semblables. Les trois parties du diagramme représentant la rémunération correspondaient à 60 p. 100 en 1980 et à seulement 43 p. 100 en 1995. La partie représentant l'assistance sociale s'est accrue, passant de 37 p. 100 en 1980 à 45 p. 100 en 1995.

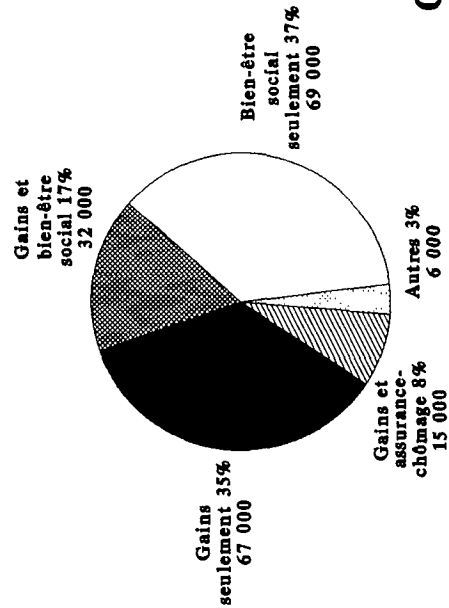
Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1980



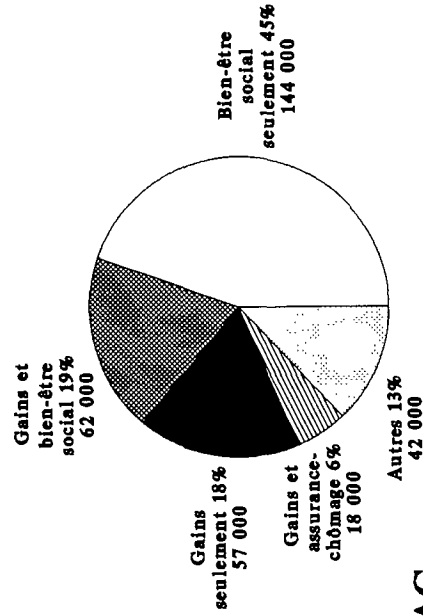
Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1995



Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1980



Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1995



Graphique AC

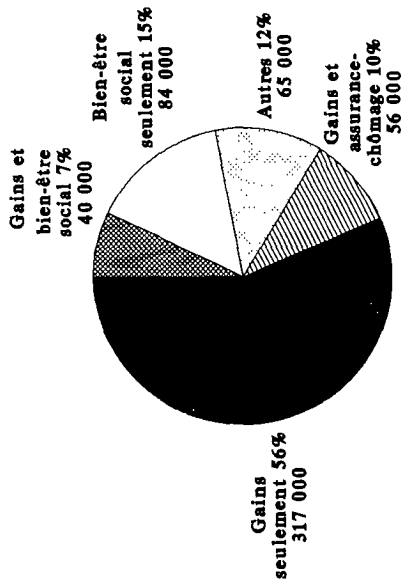
Le graphique AD montre les principales sources de rémunération des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants, en 1980 et en 1995. Là aussi, les parties du diagramme représentant la rémunération diminuent entre 1980 et 1995, tandis que les parties correspondant à l'assistance sociale s'amplifient.

Un coup d'oeil à l'ensemble des graphiques AC et AD montrent clairement qu'une majorité de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans ont à un moment donné fait partie de la main-d'oeuvre rémunérée, et qu'un nombre relativement réduit de personnes pauvres a compté sur l'assistance sociale seulement.

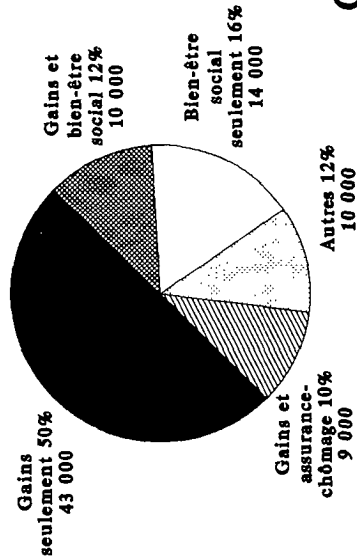
Il importe de rappeler que les données du graphique montrent les principales sources de revenus pour 1995 seulement. Elles ne révèlent pas dans quelle situation les familles et les personnes seules se trouvaient les années précédentes. Par exemple, certains bénéficiaires de l'assistance sociale ont pu temporairement jouer de malchance et n'ont pas pu trouver d'emploi rémunérateur en 1995. D'autres personnes ont pu dépendre de l'assistance sociale pendant plus d'un an.

De même, les chiffres n'indiquent pas à quel moment les différents revenus ont été reçus. Des personnes pauvres qui ont conjugué des gains et de l'assurance-chômage ont sans aucun doute commencé l'année 1995 avec un emploi rémunérateur, mais ont été forcés de se rabattre sur l'assurance-chômage en cours de route. D'autres ont commencé l'année avec l'assurance-chômage et ont ensuite trouvé un nouvel emploi.

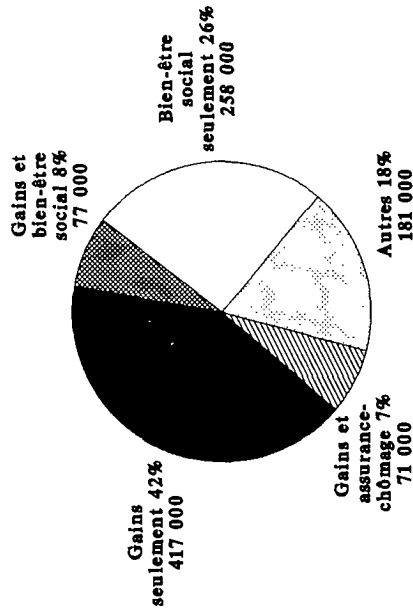
Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1980



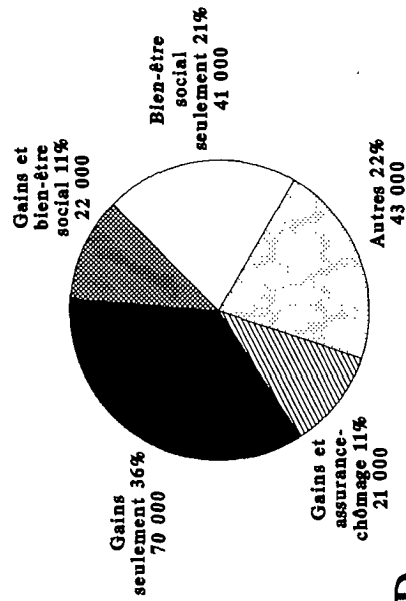
Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1980



Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1995



Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1995



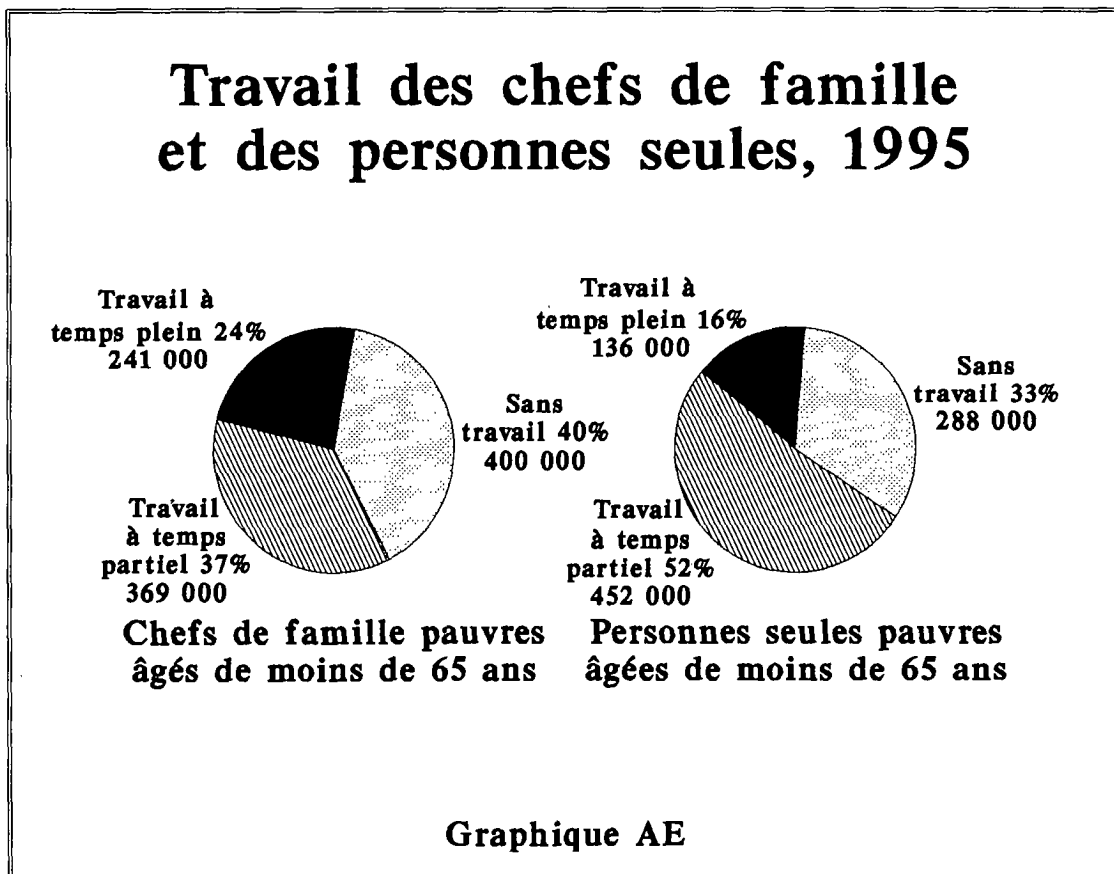
Graphique AD

VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.⁶

Le graphique AE présente une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à plein temps, à temps partiel ou qui n'ont occupé aucun emploi rémunéré en 1995. Dans ces calculs, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et les personnes seules de 65 ans et plus, ainsi que les personnes plus jeunes qui ont signalé une incapacité de travail permanente.



Par travail à plein temps, on entend que la personne travaille pendant au moins 49 semaines au cours de l'année et que la semaine de travail normale compte au moins 30 heures. Par travail à temps partiel, on entend que la personne travaille moins de 49 semaines dans l'année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 24 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans ont travaillé à plein temps en 1995; 37 p. 100 ont travaillé à temps partiel; et les 40 p. 100 restants n'ont pas occupé d'emploi rémunéré. Parmi les personnes pauvres seules de moins de 65 ans, 16 p. 100 ont travaillé à plein temps; 52 p. 100, à temps partiel; et les autres 33 p. 100, n'ont pas occupé d'emploi rémunéré.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 424 000 familles dont le chef avait moins de 65 ans et 461 000 personnes seules de moins de 65 ans constituaient le groupe des petits salariés en 1995. Le tableau 15 à la page suivante renseigne sur les cinq principaux types de famille de moins de 65 ans. Comme le graphique AE, le tableau exclut les personnes inaptes au travail de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 54 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 51 p. 100 des femmes seules pauvres, 45 p. 100 des couples pauvres sans enfants et 56 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules pauvres étaient l'exception à la règle. Seulement 20 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

TABLEAU 15

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1995**

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	468 000	408 000	171 000	377 000	313 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	251 000	210 000	77 000	210 000	63 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	54 %	51 %	45 %	56 %	20 %
Gains annuels moyens	7 932 \$	7 861 \$	11 812 \$	16 744 \$	11 978 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	1 026 \$	783 \$	1 771 \$	4 597 \$	4 073 \$
Revenu total moyen	8 958 \$	8 644 \$	13 583 \$	21 341 \$	16 051 \$
Gains en pourcentage du revenu total	89 %	91 %	87 %	78 %	75 %

* Le tableau exclut les personnes inaptes au travail de façon permanente.

La partie inférieure du tableau 15 indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes et des femmes seuls, par exemple, équivalaient à 43 ou 45 semaines de travail de 40 heures, à 5 \$ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la Prestation fiscale pour enfants.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 75 p. 100 à 91 p. 100 du revenu total des différents types de famille.

Au cours des dernières années, le nombre de petits salariés a augmenté, mais pas aussi rapidement que le nombre de personnes pauvres capables de travailler. Entre 1989 et 1995, par exemple, le nombre des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a augmenté de 58 p. 100, passant de 239 000 à 377 000. Par ailleurs, le nombre de couples pauvres ayant des enfants et un travail n'a augmenté que de 38 p. 100, soit de 152 000 à 210 000.

Les enfants

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 16 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1995. La catégorie «enfants pauvres tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 441 000 enfants pauvres, comprenait 80 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivaient dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

TABLEAU 16

ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1995

	Enfants pauvres, tous types de famille		Enfants pauvres, famille biparentale moins de 65 ans		Enfants pauvres, mères seules moins de 65 ans	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	36 000	26,0%	24 000	19,9%	11 000	77,5%
Île-du-Prince-Édouard	5 000	14,2%	3 000	8,6%	2 000	60,0%
Nouvelle-Écosse	47 000	21,6%	21 000	11,7%	25 000	73,6%
Nouveau-Brunswick	42 000	23,9%	21 000	14,7%	18 000	75,2%
Québec	358 000	21,4%	205 000	15,0%	133 000	56,1%
Ontario	502 000	19,0%	261 000	11,7%	213 000	62,9%
Manitoba	61 000	22,4%	35 000	15,4%	21 000	66,2%
Saskatchewan	57 000	21,6%	34 000	15,0%	21 000	62,9%
Alberta	154 000	21,4%	80 000	13,2%	67 000	72,9%
Colombie-Britannique	178 000	20,5%	104 000	14,6%	65 000	55,1%
Canada	1 441 000	20,5%	785 000	13,5%	575 000	62,2%

Le taux de pauvreté global chez les enfants est passé de 19,1 p. 100 en 1994 à 20,5 p. 100 en 1995, et le nombre d'enfants pauvres, de 1 334 000 à 1 441 000, soit le nombre le plus élevé en 16 ans. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relevait le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 14,2 p. 100, et à Terre-Neuve que l'on trouvait le plus fort, soit 26 p. 100. Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 13,5 p. 100, et les taux provinciaux allaient de 8,6 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 19,9 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement forts. Le taux national était de 62,2 p. 100, soit 55,1 p. 100 en Colombie-Britannique pour le taux le plus bas et 77,5 p. 100 à Terre-Neuve pour le taux le plus fort.

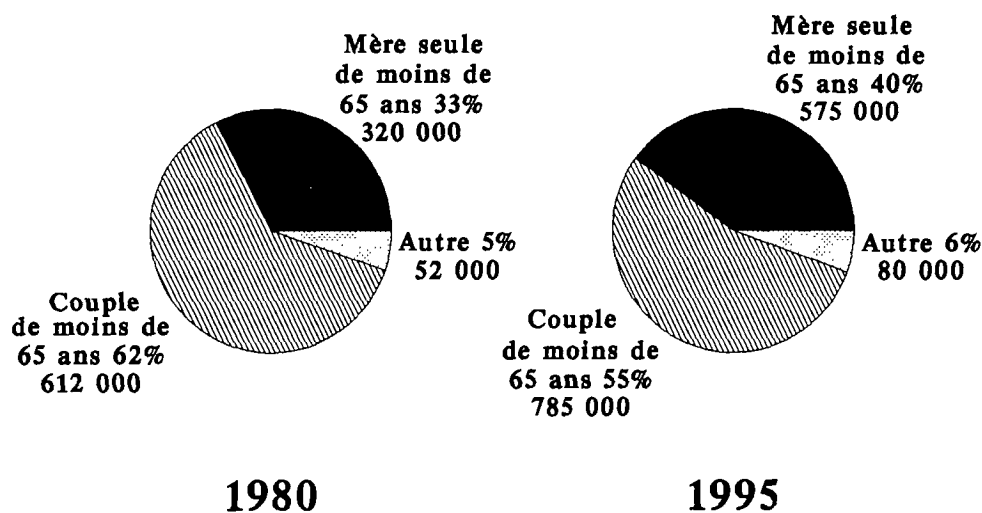
Entre 1994 et 1995, les taux de pauvreté chez les enfants ont augmenté dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan. En Colombie-Britannique, ce taux s'est situé à 20,5 p. 100 et a représenté pour la deuxième fois un niveau record, d'abord atteint dans cette province en 1993.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 16 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1995, 785 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale composée de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 575 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme âgée de moins de 65 ans à sa tête.

La province faisant exception à la norme était la Nouvelle-Écosse. Les enfants pauvres vivant avec leur mère seulement y étaient plus nombreux que ceux élevés par leurs deux parents, soit 25 000 contre 21 000.

Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique AF, en 1980, 33 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1995, ces chiffres sont passés à 40 p. 100 et 55 p. 100 respectivement.

Enfants pauvres selon le type de famille, 1980 et 1995

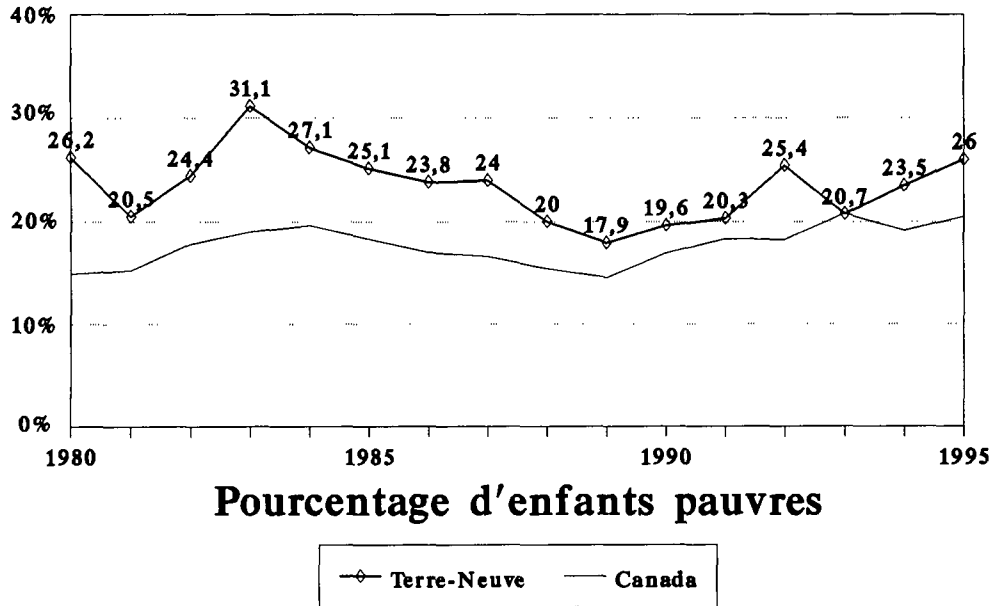


Graphique AF

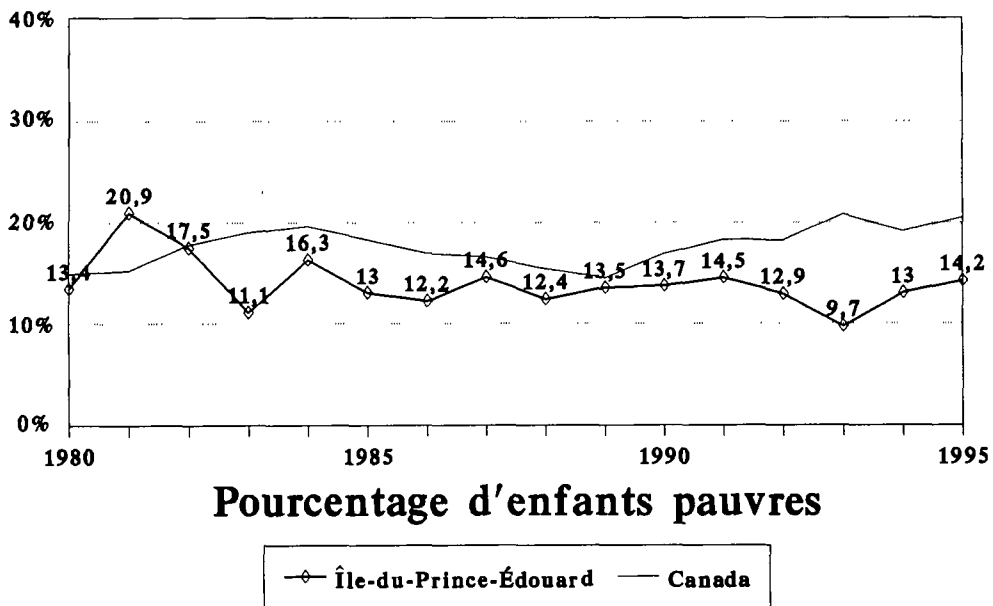
Les graphiques des cinq pages suivantes illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chacun donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants de 1980 à 1995. À des fins de comparaison, chaque graphique est assorti d'une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché des taux de pauvreté au-dessous de la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, ils ont en général dépassé la moyenne. Ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont varié.

Terre-Neuve

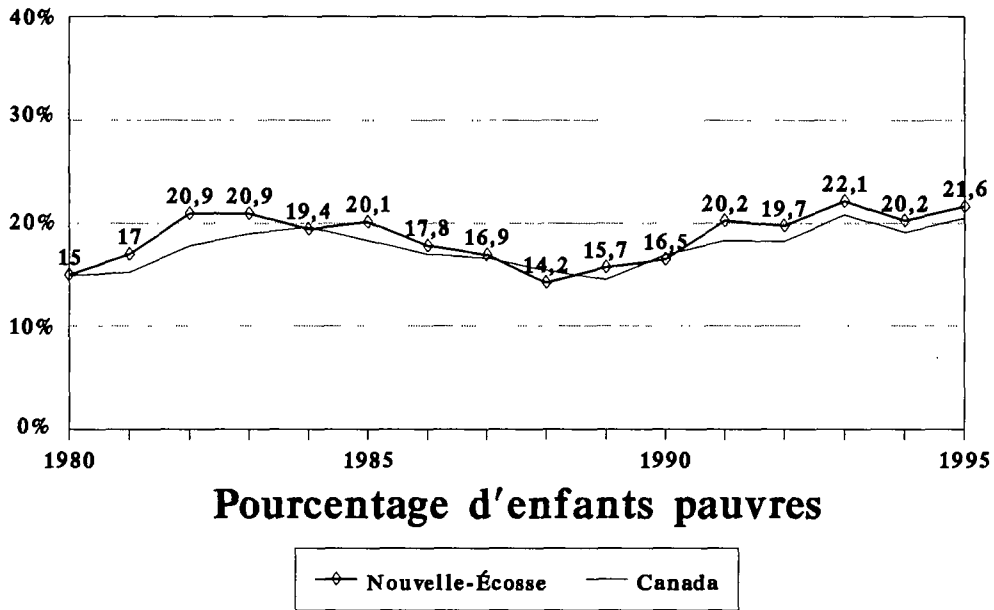


Île-du-Prince-Édouard

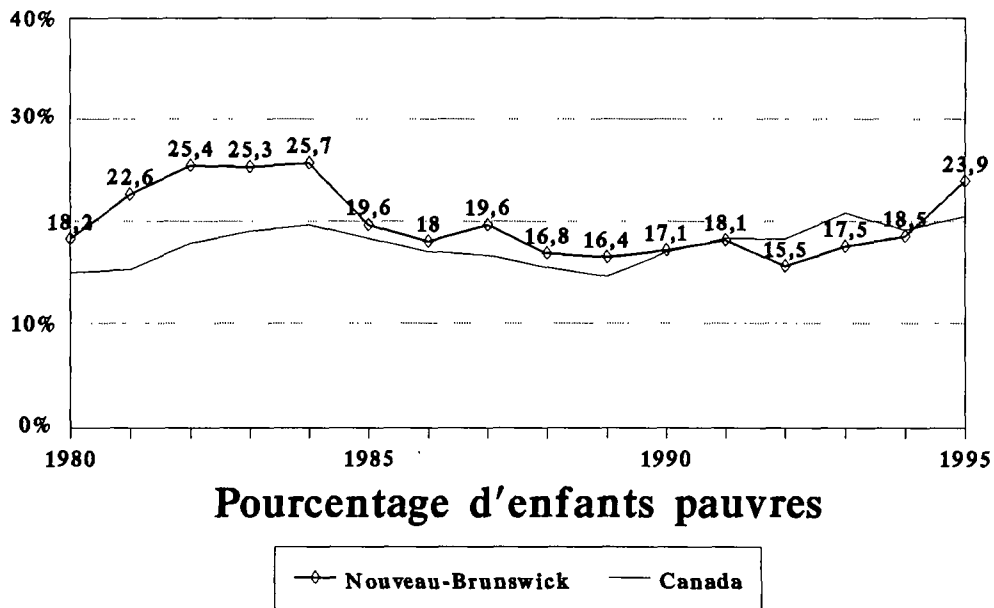


Graphique AG

Nouvelle-Écosse

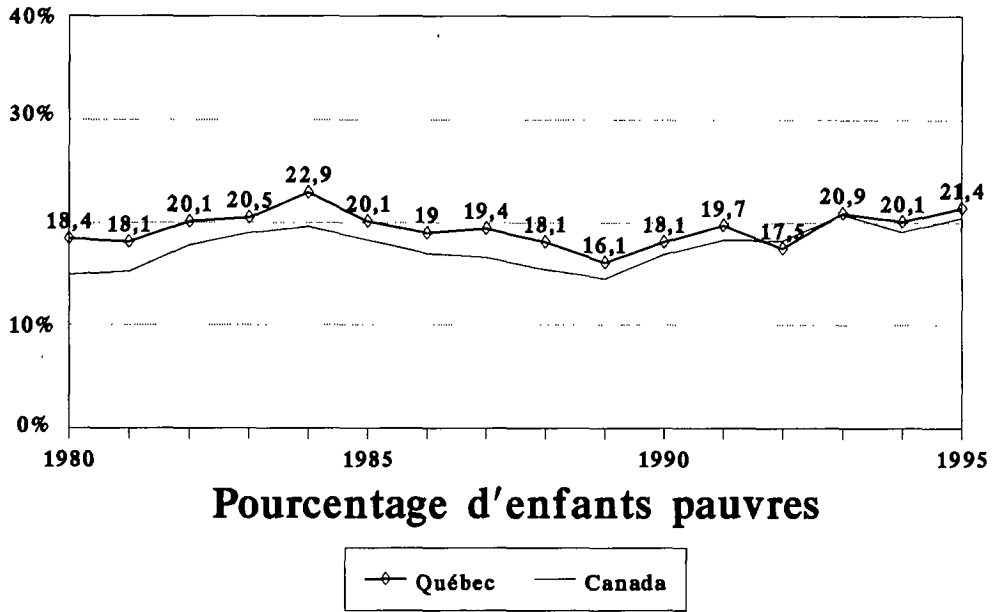


Nouveau-Brunswick

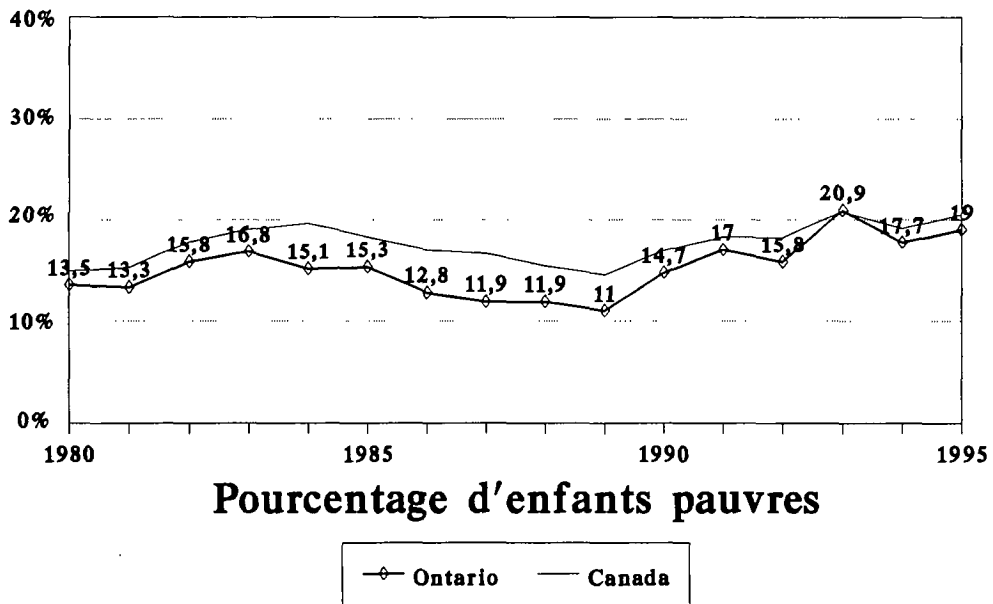


Graphique AH

Québec

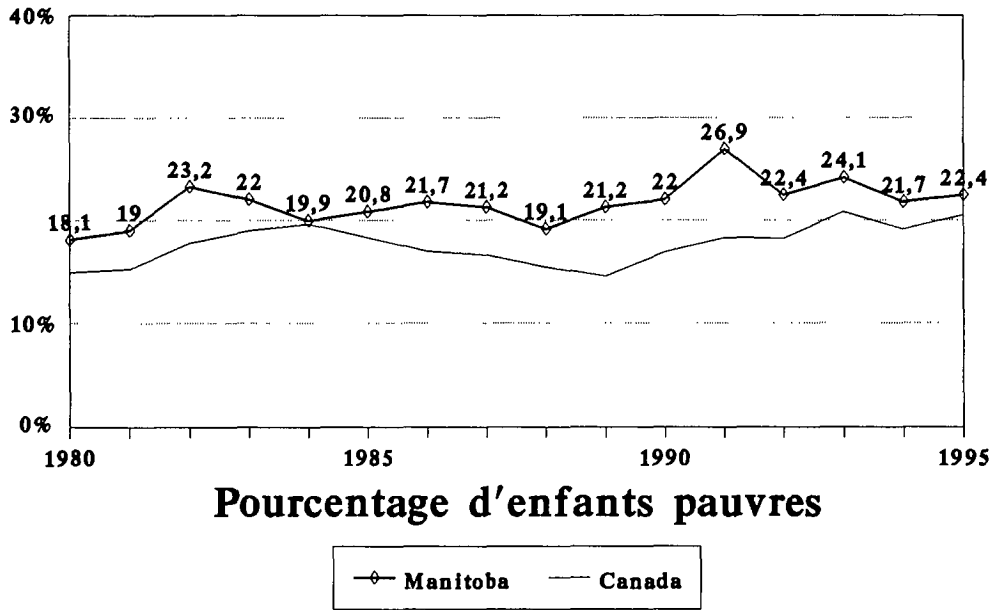


Ontario

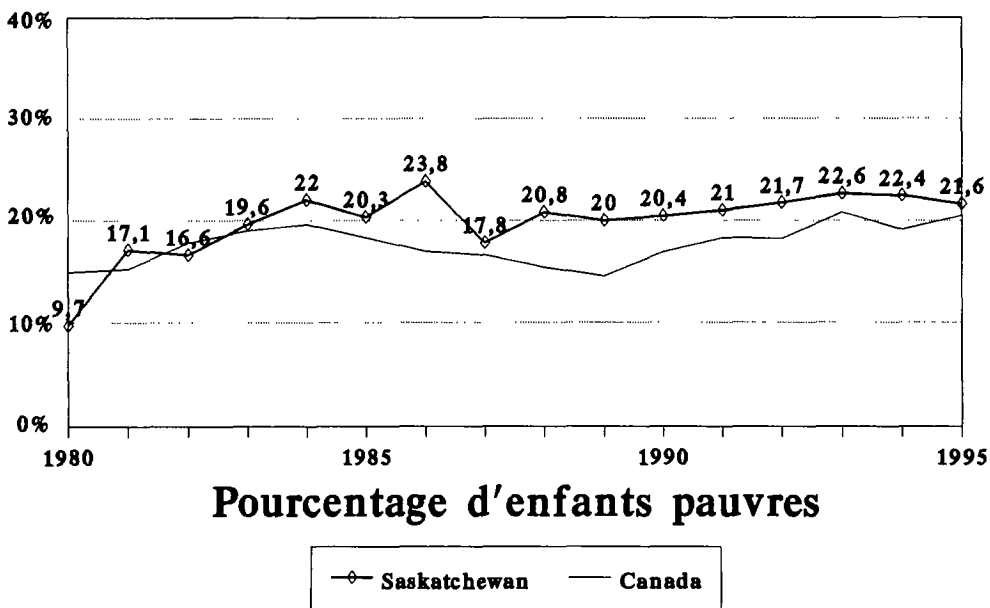


Graphique AI

Manitoba

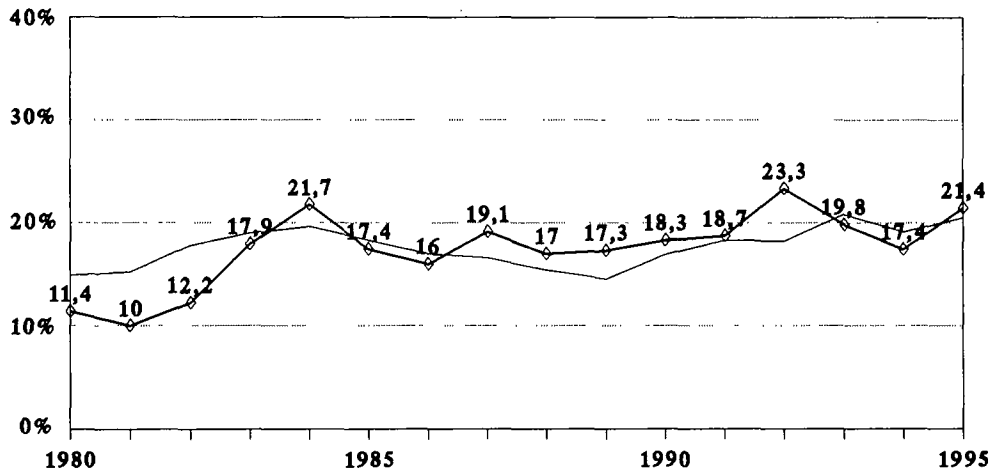


Saskatchewan



Graphique AJ

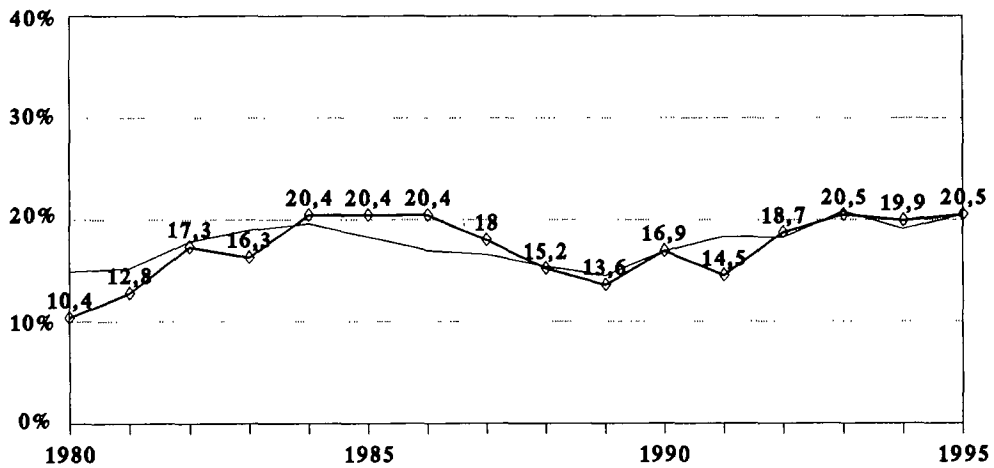
Alberta



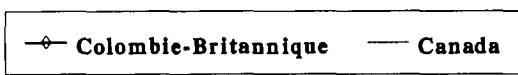
Pourcentage d'enfants pauvres



Colombie-Britannique



Pourcentage d'enfants pauvres



Graphique AK

Les femmes

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 17 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus de 1980 à 1995, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

TABLEAU 17					
LA PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS					
	Femmes adultes		Hommes adultes		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33
1993	18,5 %	1 949 000	13,9 %	1 398 000	1,33
1994	18,1 %	2 011 000	13,4 %	1 434 000	1,35
1995	18,2 %	2 059 000	14,3 %	1 556 000	1,27

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1995, ces taux s'élevaient respectivement à 18,2 p. 100 et 14,3 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,27 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans et plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1995, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 38,7 p. 100 comparé à 33,2 p. 100 pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 43,4 p. 100 pour les femmes et de 21,3 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 57,2 p. 100, soit beaucoup plus élevé que ceux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1995 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté

hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 18.

En 1995, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 10,8 p. 100, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté, de 627 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passe à 21,9 p. 100 et le nombre de familles pauvres fait plus que doubler, puisqu'il passe à 1 268 000.

TABLEAU 18		
LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1995		
	Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1995	Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans les gains de l'épouse
Terre-Neuve	17,4 %	26,3 %
Île-du-Prince-Édouard	6,5 %	17,6 %
Nouvelle-Écosse	10,8 %	19,9 %
Nouveau-Brunswick	12,1 %	22,3 %
Québec	12,9 %	24,7 %
Ontario	9,2 %	19,2 %
Manitoba	10,5 %	24,5 %
Saskatchewan	11,2 %	23,9 %
Alberta	10,7 %	24,8 %
Colombie-Britannique	10,2 %	20,5 %
Canada	10,8 %	21,9 %

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré, à défaut de tout autre changement, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

Les personnes âgées

Le tableau 19 à la page suivante présente les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés, dans chaque province, en 1980, 1994 et 1995, ainsi que les changements enregistrés en 1995 par rapport à 1980. Au fil des ans, les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont chuté considérablement, et nombre des chiffres donnés pour 1995 constituent des records ou presque à la baisse.

Dans toutes les provinces, le déclin à long terme de la pauvreté chez les hommes âgés a été plus prononcé que celui qu'ont connu les femmes âgées. Dans toutes les provinces également, en 1995, les taux de pauvreté chez les hommes étaient bien inférieurs à ceux que l'on observait chez les femmes.

Entre 1994 et 1995, les taux de pauvreté chez les hommes âgés ont baissé en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Saskatchewan et en Alberta. Chez les femmes âgées, ces taux ont baissé dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario.

Les hausses enregistrées de 1994 à 1995 étaient probablement des renversements temporaires de la tendance à long terme à la baisse des taux de pauvreté chez les personnes âgées.

Comme par les années passées, les taux de pauvreté parmi les femmes et les hommes de 65 ans et plus ont été remarquablement plus élevés au Québec que dans les autres provinces. Cette disparité semble s'expliquer principalement par le fait que le Québec est la seule province peuplée qui n'offre pas de supplément provincial de revenu aux personnes âgées à faible revenu.

TABLEAU 19

TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR PROVINCE

	Hommes				Femmes			
	1980	1994	1995	% changement 1980-1995	1980	1994	1995	% changement 1980-1995
	Terre-Neuve	27,6	5,7	6,6	-76 %	36,9	19,5	13,7
Île-du-Prince-Édouard	33,7	4,4	5,6	-83 %	52,7	11,1	14,8	-72 %
Nouvelle-Écosse	22,8	7,8	5,3	-77 %	31,5	12,2	15,7	-50 %
Nouveau-Brunswick	22,1	8,1	8,8	-60 %	34,2	17,3	14,0	-59 %
Québec	33,7	17,9	15,4	-54 %	46,2	30,9	32,5	-30 %
Ontario	24,0	6,6	8,9	-63 %	34,3	18,2	19,7	-43 %
Manitoba	23,8	10,3	10,3	-57 %	41,2	28,8	22,2	-46 %
Saskatchewan	28,1	5,6	3,3	-88 %	49,0	13,5	12,6	-74 %
Alberta	25,2	10,9	7,5	-70 %	38,8	19,4	15,3	-61 %
Colombie-Britannique	29,6	9,0	10,1	-66 %	32,7	26,4	20,4	-38 %
Canada	27,3	10,1	10,2	-63 %	38,4	22,6	22,1	-42 %

CONCLUSION

La plus grande partie des statistiques sur la pauvreté pour 1995 ont eu un effet de choc sur le Conseil national du bien-être social. Pendant une année où la pauvreté aurait dû demeurer stable ou régresser légèrement, les taux réels ont augmenté pour un grand nombre de groupes de Canadiennes et de Canadiens.

Les taux de pauvreté chez les Canadiennes et les Canadiens de moins de 65 ans ont toujours augmenté ou baissé selon les fluctuations du cycle économique. Les données de 1995 sont donc particulièrement alarmantes parce que ces taux sont demeurés à la hausse même si l'économie était par ailleurs en voie de se remettre de la dernière récession.

Nous continuerons à surveiller la situation de près dans l'espoir que l'accentuation de la pauvreté en 1995 ne constitue qu'un fait aberrant isolé. Il reste cependant que les taux de pauvreté enregistrés au cours des dernières années ont été notablement et régulièrement plus élevés que ceux qui ont précédé la dernière récession.

Les tendances qui se dégagent à l'égard de la rémunération et des paiements de transfert associés aux programmes gouvernementaux sont aussi une source de préoccupations. Si ces tendances se maintiennent, nous craignons qu'il ne devienne pratiquement impossible de mener une campagne efficace contre la pauvreté.

L'une des raisons pour lesquelles la situation d'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens pauvres s'est aggravée réside dans le peu de possibilités qui existent dans le secteur de l'économie où les salaires sont peu élevés. Le nombre des Canadiennes et des Canadiens pauvres ayant un travail et tirant au moins la moitié de leur revenu total de leur rémunération s'est accru au cours des dernières années, mais à une cadence moins rapide que le nombre total de pauvres.

Le déclin du soutien du revenu offert par l'entremise de programmes gouvernementaux de toutes sortes est une autre tendance émergente qui préoccupe grandement le Conseil national du bien-être social.

En 1995, la réduction des paiements de transfert gouvernementaux à l'intention des particuliers s'est produite dans le contexte de diminutions modestes de l'assurance-chômage et de restrictions plus marquées dans certains programmes d'assistance sociale provinciaux. Depuis 1995, on a imposé d'autres restrictions dans le domaine de l'assurance-chômage, mené une campagne contre les bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels des pensions d'invalidité prévues par le Régime de pensions du Canada, et réduit davantage ou gelé certains programmes d'aide provinciaux et territoriaux.

Il est encore plus déconcertant de se trouver devant la perspective d'autres réductions dans les programmes d'assistance sociale, par suite de la décision du gouvernement de remplacer le Régime d'assistance publique du Canada par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux le 1^{er} avril 1996. Outre l'adoption de cette nouvelle forme de financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire ainsi que de l'assistance sociale et des services sociaux, il y aura des réductions importantes du soutien que le gouvernement fédéral accorde à l'ensemble de ces programmes. Dans le discours du budget de 1996, on a annoncé la réduction des paiements de transfert fédéraux pour ces programmes, soit de 3,5 milliards de dollars en 1996-1997 et de 6 milliards de dollars en 1997-1998, ce qui représente une perte totale de 9,5 milliards sur deux ans.

Les compressions des dépenses fédérales au titre des programmes sociaux, combinées à la baisse des dépenses des provinces et des territoires dans ce domaine, font naître la perspective d'une augmentation incessante des taux de pauvreté pour 1996 et les années suivantes. Nous espérons que les statistiques de 1995 sur la pauvreté serviront à sonner l'alarme à tous les ordres de gouvernement afin qu'ils s'emploient avec ardeur à lutter contre la pauvreté.

RENVOIS

1. Statistique Canada, Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1995 (Catalogue No. 13-207-XPB), p. 19.
2. Voir la publication du Conseil économique du Canada intitulé Les nouveaux visages de la pauvreté : la sécurité du revenu des familles canadiennes.
3. La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement a été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
4. Des données pour le graphique A proviennent du chapitre 2 du rapport intitulé Données de base sur la pauvreté au Canada — 1994 par David Ross, E. Richard Shillington et Clarence Lochhead et publié par le Conseil canadien de développement social et la versions de 1996 de Poverty in Canada par Christopher A. Sarlo et publié par The Fraser Institute. Certains seuils de pauvreté avaient été calculés pour des années antérieures; ils ont été mis à jour selon les données de 1995 par le CCDS ou le Conseil national du bien-être social.
5. Ces chiffres sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1995. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales. Les taux utilisés n'inclut pas les prestations pour les deux territoires.
6. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
7. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994, page 75. On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990), p. 57-61.

ANNEXE A

SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1996					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 061	14 107	13 781	12 563	10 933
2	21 769	19 123	18 680	17 027	14 823
3	27 672	24 307	23 744	21 644	18 839
4	31 862	27 982	27 338	24 922	21 690
5	34 811	30 574	29 868	27 228	23 699
6	37 787	33 185	32 420	29 554	25 724
7 et plus	40 640	35 696	34 872	31 789	27 668

SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1997 PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL*					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 318	14 333	14 001	12 764	11 108
2	22 117	19 429	18 979	17 299	15 060
3	28 115	24 696	24 124	21 990	19 140
4	32 372	28 430	27 775	25 321	22 037
5	35 368	31 063	30 346	27 664	24 078
6	38 392	33 716	32 939	30 027	26 136
7 et plus	41 290	36 267	35 430	32 298	28 111

* préparés sur un taux d'inflation estimatif de 1,6 p. cent pour 1997

ANNEXE B

STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1995

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	34 000	73,4 %	76 000	51,7 %	120 000	57,3 %	93 000	57,4 %
Femmes seules de moins de 65 ans	29 000	47,8 %	153 000	42,6 %	134 000	33,7 %	144 000	38,9 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	36 000	40,3 %	181 000	41,0 %	173 000	30,1 %	153 000	28,8 %
Femmes seules de 65 ans et plus	18 000	30,2 %	122 000	60,6 %	118 000	41,0 %	82 000	34,9 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	3 000	16,4 %	19 000	28,3 %	17 000	18,9 %	17 000	19,7 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	37 000	13,9 %	111 000	14,4 %	129 000	10,8 %	117 000	12,9 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	18 000	12,1 %	69 000	13,9 %	60 000	9,2 %	50 000	8,4 %
Couples de 65 ans et plus	2 000	3,3 %	28 000	13,4 %	22 000	6,2 %	17 000	6,0 %

ANNEXE B (SUITE)

**DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, 1995**

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 861 \$	61,7 %	9 679 \$	58,6 %	8 488 \$	64,7 %	8 998 \$	62,5 %
Femmes seules de moins de 65 ans	5 135 \$	56,3 %	6 684 \$	54,8 %	6 287 \$	57,0 %	6 290 \$	56,6 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	5 893 \$	54,9 %	6 794 \$	52,3 %	5 997 \$	57,6 %	6 823 \$	53,2 %
Femmes seules de 65 ans et plus	1 490 \$	88,5 %	2 730 \$	81,8 %	2 414 \$	83,8 %	2 130 \$	85,7 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	7 628 \$	68,3 %	8 926 \$	68,9 %	8 891 \$	67,1 %	8 157 \$	65,1 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	5 148 \$	69,2 %	6 802 \$	64,6 %	5 614 \$	68,6 %	6 095 \$	63,1 %
Couples de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Lucie Blais	Sullivan (Québec)
M. Armand Brun	Shediac (Nouveau-Brunswick)
Mme Helen Margaret Finucane	Regina (Saskatchewan)
M. Charles H. Forsyth	Hamilton (Ontario)
M. Bruce Hardy	Surrey (Colombie-Britannique)
Mme Dana Howe	Windsor (Ontario)
M. Jonathan Murphy	Edmonton (Alberta)
M. David S. Northcott	Winnipeg (Manitoba)
Mme Lorraine Tordiff	Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)
Mme Claudette Toupin	St-Bruno (Québec)
M. Calvin White	Flat Bay (Terre-Neuve)

Directeur: Steve Kerstetter
Agent de recherche: Gilles Séguin
Agent de liaison: Carole Lanthier Bayram
Agent de publications: Anna Kyle

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9.